

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Bray

Représenté par Monsieur Jean-Michel DUDA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 juillet 2020,

Ci-après désigné par « le Président »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire de Saint-Germer-de-Fly ;

Monsieur Alain MAGNOUX, Maire de Lachapelle-aux-Pots.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

• Présentation du territoire signataire

Située en limite ouest du département de l'Oise au carrefour avec le département de la Seine-Maritime et de l'Eure, le territoire est à l'interface des aires influentes beauvaisienne et l'aire francilienne. La Communauté de Communes du Pays de Bray d'une superficie de 244,80 km² regroupe 23 communes. Elle représente un bassin de population de près de 18 600 habitants (*Source : INSEE, 2018*). Cette proximité avec les aires urbaines de Beauvais et du Bassin parisien se traduit notamment par une urbanisation de son territoire le long de la RN31 et du secteur sud. À l'opposé, en direction de l'ouest, le territoire s'ouvre vers des espaces ruraux et plus faiblement peuplés.

Le territoire est dépendant des flux économiques extérieurs, et sujet aux déplacements domicile-travail. La population travaillant localement pour l'industrie, l'artisanat et l'agriculture, la population s'est aussi tournée vers le tertiaire des territoires limitrophes. Les pôles économiques locaux sont principalement structurés aux abords de la RN31 et de la RD915, avec des pôles principaux comme Saint-Germer-de-Fly et Lachapelle-aux-Pots complété par Ons-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray, Sérifontaine et Le Coudray-Saint-Germer.

Le Pays de Bray est un territoire à vocation économique forte, disposant d'un tissu économique diversifié (grandes entreprises de différentes filières, PME et un nombre important de TPE), avec environ 3000 emplois existant sur le territoire de l'intercommunalité. Il est à la fois industriel, artisanal et agricole. Deux types majeurs d'entreprises et d'unités économiques sur le Pays de Bray : de petits établissements artisanaux, voire unipersonnels, de moins de 10 salariés, qui représentent 1500 salariés (pour 1000 entreprises) ; 6 grandes unités industrielles (50 salariés ou plus) qui « pèsent » 825 salariés.

Le maillage routier du territoire est structuré autour de la RN31 (axe Est-Ouest) et de la RD915 (axe Nord-Sud) permettant d'assurer une bonne desserte des communes. L'usage de la voiture est prédominant, y compris pour les déplacements internes. Néanmoins, le territoire reste propice au développement des modes actifs en raison de son équipement de circuits pédestres et de voies cyclables.

En matière d'habitat, le territoire reste attractif. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant plan local de l'habitat (PLH) doit répondre aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notamment en termes de démographie avec 21 350 habitants d'ici 2030, tout en limitant la consommation du foncier agricole et en respectant les formes urbaines existantes.

Le territoire bénéficie de richesses naturelles importantes et est caractérisé par des entités naturelles variées. L'activité agricole en plus de sa dimension économique, joue un rôle important dans l'équilibre du territoire, dans la préservation de son cadre de vie et à une échelle plus globale, dans son attractivité.

• Liste des dispositifs présents sur le territoire de la CC du Pays de Bray

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan Local de l'Habitat (PLH) arrêté le 29 mars 2021. L'enquête publique démarra en mars 2022. Le rapport de présentation et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé en conseil communautaire le 25 octobre 2018 ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en novembre 2012 et maintenu en vigueur le 12 novembre 2018 ;
- Le Schéma Directeur de l'eau potable lancé en octobre 2019 ;
- Le Schéma Directeur des Mobilités Actives 2021-2030 lancé le 1er avril 2021 ;
- L'Etude de Planification Energétique (EPE) lancé début 2018 et validée en conseil communautaire en novembre 2020. Son diagnostic a été réalisé en 2018 et son plan d'action en 2019 ;
- Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray adopté en conseil communautaire le 16 juin 2021 ;
- Le schéma de Développement Economique 2013-2020 est qui en cours de réactualisation pour l'horizon 2030. Cette réactualisation sous l'intitulé « Schéma de Développement Economique et Touristique » a été lancée le 9 juin 2021.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le Projet de Territoire de la CCPB exprime les choix d'aménagement et de développement à l'horizon 2030 et 2050 pour les questions énergétiques, dans un souci de développement durable et de respect des spécificités et des équilibres du territoire. L'objet de cette « feuille de route » consiste à associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Si le Projet de territoire détermine les modalités de l'action communautaire, il est avant tout un document fédérateur qui prend une forme communicante et pédagogique.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le Projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray approuvé en date du 16 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Un territoire dynamique ;**
- **Orientation 2 : Un territoire attractif ;**
- **Orientation 3 : Un territoire agréable à vivre ;**
- **Orientation 4 : Un territoire vertueux en énergie.**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire.

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- Deux conventions d'adhésion ont été signées le 9 juillet 2021 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » sur le territoire pour les communes de saint-Germer-de-Fly et de Lachapelle-aux-Pots.

Les contrats de l'Etat transversaux :

- Le territoire a engagé deux « Opérations programmées d'amélioration de l'habitat » (OPAH) sur l'ensemble du territoire dont l'une réalisée entre 2001 à 2004, et la deuxième a débuté en septembre 2017 et se terminera le 31 août 2022. Une troisième OPAH est en cours de préparation pour 2022 ;
- Une étude de planification énergétique (EPE) en 2019 ;
- La « convention territoriale globale (CTG) 2019-2022 » avec la Caisse d'allocation familiale de l'Oise (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Picardie signée le 30 décembre 2019 ;
- Le contrat « Culture Ruralité 2019-2022 » avec la DRAC des Hauts-de-France ;
- Le contrat « Territoire Lecture » avec la DRAC des Hauts-de-France qui est en cours.

- Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) approuvé en 2021. L'enquête publique démarra courant mars 2022 ;

Sur la base du Projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray

Le Projet de territoire est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme, apportant des réponses aux enjeux et problématiques de l'intercommunalité et des mesures de préservation de ses atouts.

Si le Projet de Territoire détermine les modalités de l'action communautaire, il est avant tout un document fédérateur qui prend une forme communicante et pédagogique. Le Projet de Territoire est aussi l'occasion pour la CCPB de dépasser ses compétences statutaires et de prendre en compte les problématiques de son territoire afin de servir une dynamique de développement intégré. Pour ce faire, le Projet de Territoire définit les orientations stratégiques de développement et d'aménagement retenues pour l'ensemble de l'intercommunalité, et se compose de deux parties : le « Socle » et le volet « Orientations stratégiques ». Il donne des « orientations stratégiques » d'organisation du territoire intercommunal pour les 10-15 ans à venir.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé de la CC du Pays de Bray**

Le Projet de territoire de la CCPB est construit et rédigé sur les bases des démarches d'élaboration d'une part du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (élaboré en 2018) faisant partie intégrante du PLUi-H (arrêté le 29 mars 2021), et d'autre part de l'Etude de Planification Energétique (élaboration de la stratégie et du plan d'action en 2019 puis validée en conseil communautaire en novembre 2020).

Il s'agit d'un projet commun à l'ensemble des 23 communes de l'intercommunalité.

Le Socle du Projet de territoire intègre les éléments qui sont définis comme des invariants du projet et se nourrit des enjeux issus des diagnostics, réalisés dans le cadre du PLUi-H et dans le cadre de l'EPE, tout autant que ceux liés au contexte environnemental et économique actuel.

Le Socle décline en orientations stratégiques la vision intercommunale de son projet de planification, au travers de quatre grands enjeux sur lesquels se sont appuyées les différentes étapes d'animation qui se sont tenues au premier semestre 2018 pour le PLUi-H et au second semestre 2018 pour l'EPE : la qualité, le dynamisme, l'attractivité et la vertuosité énergétique. Le thème de la transition (énergétique et climatique) bien qu'abordé de manière transversale dans chacune des orientations stratégiques, fait l'objet d'une orientation propre afin de renforcer sa mise en œuvre.

L'intercommunalité a défini plusieurs orientations stratégiques déclinées en objectifs puis actions qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement intercommunal.

Les 13 objectifs stratégiques s'articulent donc autour de quatre orientations issues de 46 domaines d'actions.

- Un territoire dynamique ;
- Un territoire attractif ;
- Un territoire agréable à vivre ;
- Un territoire vertueux en énergie.

L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux :

- La CCPB s'intègre dans une démarche en cours d'élaboration pour « un Contrat de rayonnement touristique » pour le développement touristique ;

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Par décision en date du 20 juin 2014, le Conseil Régional de Picardie avait lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) pour le programme LEADER 2014/2020 auprès de tous les territoires organisés et structurés, notamment sous la forme de « Pays ». L'Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB) avait ainsi porté pour l'ensemble des EPCI du Grand Beauvaisis, une candidature LEADER qui a aboutie positivement par la mise en œuvre du programme européen LEADER. Le thème fédérateur retenu dans la stratégie locale de développement du Pays du Grand Beauvaisis a consisté en « la structuration et le développement d'un tourisme de découverte » en lien avec le tourisme de nature et de culture. La stratégie du Grand Beauvaisis a donc été de structurer et développer un tourisme interfilières de qualité pour stimuler l'économie de proximité. Elle a été ouverte à tous les types de porteurs de projets avec une mise en œuvre sur le territoire éligible.

Cette stratégie a été définitivement validée dès la signature de la convention partenariale de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB) et son Groupe d'Action Locale (GAL) avec le Conseil Régional de Picardie puis des Hauts de France, en tant qu'Autorité de Gestion, et l'Agence de Services et de Paiement comme organisme payeur.

Une équipe technique LEADER au sein de l'APGB a notamment pour rôle d'accompagner les porteurs de projets, de suivre les dossiers de demande de financement et la gestion du programme pluriannuel.

Eu égard aux caractéristiques du Pays du Grand Beauvaisis et à ses priorités d'actions pour l'ère 2014/2020, le programme LEADER a constitué un véritable effet levier au développement du Pays du Grand Beauvaisis et permis de financer des actions innovantes dont certaines étaient ciblées dans la Charte du Pays qui avait été actualisée en janvier 2014.

Pour la programmation 2014-2020 prolongée sur 2021 et 2022, le Pays du Grand Beauvaisis a ainsi été délégataire d'une enveloppe européenne FEADER de 1,4 millions d'Euros destinée à la mise en œuvre de sa stratégie locale de développement.

Désormais, la question est de redéposer une nouvelle candidature à la prochaine programmation LEADER.

Dans le même temps, soit le 23 juin 2017, les quatre intercommunalités du Grand Beauvaisis, à savoir la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la communauté de communes de la Picardie Verte, la communauté de communes de l'Oise Picarde et la communauté de communes du Pays de Bray avaient acté communément en assemblée de l'association du pays du Grand Beauvaisis, leur intention de créer le pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis afin de prendre la suite de l'association.

L'objectif de ce pôle du Grand Beauvaisis étaient ainsi de conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire, assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets, contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire.

En janvier 2022, le PETR du Grand Beauvaisis est entré dans sa troisième année, mais il s'agit davantage de remettre en place une dynamique de montée en régime de l'outil PETR et répondre ainsi, aux défis que le Grand Beauvaisis doit relever. Cela nécessitera dans un premier temps, l'approfondissement du projet de territoire afin de structurer les lignes directrices du programme de travail du PETR jusqu'à la fin du mandat.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une chargée de mission, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient

présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Elle s'engage à désigner dans ses services un.e des référent.e.s pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la CCPB ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'Etat, des services de la CCPB, des membres du conseil communautaire (33 membres) ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

- Liste des membres
 - Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise ;
 - Directrice Générale des Services de la CCPB ;
 - Services internes compétents de la CCPB ;
 - Services externes compétents ;
 - Cabinets d'études.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Opérateur public – Banque des territoires des Hauts-de-France

A pour rôle d'accompagner le territoire de la CC du Pays de Bray et ses communes membres dans leurs projets de développement territorial – notamment en cofinçant des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics (projets décrits au sein des fiches actions en annexes du CRTE), et des projets de renouvellement urbain dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour lequel deux communes du territoire sont signataires.

6-6-2. Opérateur public – Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

A pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants sur le territoire par le biais d'aides financières aux travaux. Elle accompagne en tant que partenaire la CC du Pays de Bray dans le cadre des « Opérations programmées d'amélioration de l'habitat » (OPAH) d'un point de vue financier et d'ingénierie.

6-6-3. Opérateur public – Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise (CAF)

A pour rôle d'accompagner en tant que partenaire la CC du Pays de Bray dans le cadre de la construction d'une politique d'enfance et de la jeunesse, notamment dans le cadre des projets d'extension et de construction de bâtiments destinés à la petite enfance.

6-6-4 Opérateur public – Agence de la transition écologique (ADEME)

Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle accompagne en tant que partenaire la CC du Pays de Bray d'un point de vue financier, dans le cadre de ses projets territoriaux (création d'un Eco-Pôle de valorisation des déchets, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine communal et intercommunal et dans la mise en place d'un service de Guichet Unique de l'Habitat)

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle en annexe 3.

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé à Lachapelle-aux-Pots le **16 MARS 2022**

Le président de la Communauté de Communes
du Pays de Bray



Jean-Michel DUDA

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général



Sébastien LIME

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Orientations stratégiques issus du Projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray

- **Orientation 1 : un territoire dynamique**
 - Objectif 1.1 : les secteurs primaire et secondaire, développer et conforter les tissus économiques locaux et traditionnels tout en permettant la transition économique
 - **Implantation d'une nouvelle zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale « Parc Eco-Bray » à Ons-en-Bray**
 - Objectif 1.2 : le secteur tertiaire, un tissu économique de proximité à préserver et des zones à connecter aux pôles attractifs pour maintenir les emplois et les activités sur le territoire
 - Création d'espace de coworking/télétravail dans les communes
 - Création d'une boutique de vente de produits locaux
 - **Création d'une scénographie attractive pour la visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly en faveur du développement touristique**
 - Objectif 1.3 : la mobilité, un maillage viaire structuré à conforter et des alternatives à la voiture individuelle à favoriser
 - **Aménagement de pistes cyclables et piétonnes**
 - Mise en place d'un service Auto/Vélopartage électrique
 - Objectif 1.4 : les réseaux et équipements, une offre à adapter aux besoins de la population en favorisant l'intergénérationnel
 - **Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Aubin-en-Bray**
 - Extension du centre Petite Enfance à Saint-Aubin-en-Bray
 - Construction d'une micro-crèche à Sérifontaine
 - **Création d'un Eco-pôle à Lachapelle-aux-Pots**
 - Réduction de la fracture numérique en développant la médiation numérique
- **Orientation 2 : un territoire attractif**
 - Objectif 2.1 : planifier de façon raisonnée et rééquilibrer l'offre résidentielle pour alimenter une croissance démographique
 - Politique incitative de développement des logements communaux à loyer maîtrisé
 - Amélioration du parc existant via le plan de relance d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - Objectif 2.2 : apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de certains publics cibles
 - Mise en place d'un service de Guichet Unique de l'Habitat (GUH) pour l'accompagnement de la rénovation thermique des logements
 - Objectif 2.3 : diversifier l'offre de logements afin de favoriser les parcours résidentiels des habitants du territoire et d'attirer une population nouvelle
 - Promouvoir la colocation intergénérationnelle
- **Orientation 3 : un territoire agréable à vivre**
 - Objectif 3.1 : les paysages, des entités combinées qui marquent l'identité du Pays en Bray
 - Mise en œuvre du projet « Plantons des haies »
 - Objectif 3.2 : la biodiversité, un levier pour favoriser le territoire et une gestion durable des ressources naturelles pour les léguer aux générations futures
 - Développement d'une filière biomasse pour l'approvisionnement de chaudières
 - Réhabilitation des aménagements de sites naturels pour la découverte touristique du territoire

- Objectif 3.3 : l'eau, une ressource clé
 - Création de réseaux d'interconnexion en eau potable
 - Mise en place d'un plan écosystème aquatique
 - Création d'un bassin d'alimentation de captage à Sérifontaine
 - Développement de la gestion des ruissellements liés aux eaux pluviales
- Objectif 3.4 : le patrimoine bâti, un socle traditionnel pour amorcer le développement raisonné tout en gardant le cachet du territoire
 - Mise en place d'un accompagnement des communes sur les principes constructifs durables
 - Favoriser le changement de destination du bâti ancien dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH)
- **Orientation 4 : un territoire vertueux en énergie**
 - Objectif 4.1 : diminuer les consommations énergétiques sur le territoire en ciblant les gisements d'économies d'énergie par secteurs d'activités
 - **Réhabilitation thermique de la Halle de sport intercommunale à Saint-Germer-de-Fly**
 - Accompagnement technique des communes et de l'intercommunalité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides
 - Objectifs 4.2 : couvrir les besoins énergétiques locaux à hauteur de 40% par une production locale d'Energie Renouvelable à l'horizon 2050
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine intercommunal et communal
 - Création d'un parc solaire photovoltaïque à Sérifontaine

Annexe 2 – Fiches « actions » 2021 & 2022 et fiches « projets » issus du CRTE de la CC Pays de Bray

Orientation 1 : un territoire dynamique

Fiche projet 1.1.1 « Implantation d'une nouvelle zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale « Parc Eco-Bray » à Ons-en-Bray »

Fiche projet 1.2.1 « Création d'espaces de coworking/télétravail dans les communes »

Fiche projet 1.2.2 « Création d'une boutique de vente de produits locaux »

Fiche action 1.2.3 « Création d'une scénographie attractive pour la visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly en faveur du développement touristique »

Fiche action 1.3.1 « Aménagement de pistes cyclables et piétonnes »

Fiche projet 1.3.2 « Mise en place d'un service auto/vélopartage électrique »

Fiche action 1.4.1 « Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Aubin-en-Bray »

Fiche action 1.4.2 « Extension du Multi-accueil petite enfance à Saint-Aubin-en-Bray »

Fiche action 1.4.3 « Construction d'une micro-crèche à Sérifontaine »

Fiche projet 1.4.3 « Création d'un Eco-Pôle à Lachapelle-aux-Pots »

Fiche action 1.4.5 « Réduction de la fracture numérique en développant la médiation numérique »

Orientation 2 : un territoire attractif

Fiche projet 2.1.1 « Politique incitative de développement des logements communaux à loyer maîtrisé »

Fiche action 2.1.2 « Amélioration du parc existant via le plan de relance d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) »

Fiche action 2.2.1 « Mise en place d'un service de Guichet Unique de l'Habitat (GUH) pour l'accompagnement de la rénovation thermique des logements »

Fiche projet 2.3.1 « Promouvoir la colocation intergénérationnelle »

Orientation 3 : un territoire agréable à vivre

Fiche action 3.1.1 « Mise en œuvre du projet « Plantons des haies »

Fiche projet 3.2.1 « Développement d'une filière biomasse pour l'approvisionnement des chaudières »

Fiche projet 3.2.2 « Réhabilitation des aménagements de sites naturels pour la découverte touristique du territoire »

Fiche projet 3.3.1 « Création de réseaux d'interconnexion en eau potable »

Fiche projet 3.3.2 « Mise en place d'un plan écosystème aquatique »

Fiche action 3.3.3 « Création d'un bassin d'alimentation de captage à Sérifontaine »

Fiche projet 3.3.4 « Développement de la gestion des ruissellements liés aux eaux pluviales »

Fiche projet 3.4.1 « Mise en place d'un accompagnement des communes sur les principes constructifs durables »

Fiche projet 3.4.2 « Favoriser le changement de destination du bâti ancien au sein du Plan Local de l'Habitat »

Orientation 4 : un territoire vertueux en énergie

Fiche projet 4.1.1 « Réhabilitation thermique de la Halle de sport intercommunale à Saint-Germer-de-Fly »

Fiche action 4.1.2 « Accompagnement technique des communes et de l'intercommunalité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics »

Fiche action 4.1.3 « Déploiement de bornes de recharges de véhicules électrique et hybrides »

Fiche projet 4.2.1 « Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine intercommunal et communal »

Fiche projet 4.2.2 « Création d'un parc solaire photovoltaïque à Sérifontaine »

Annexe 3 - Tableaux de synthèse du CRTE de la CC Pays de Bray

3-1 Maquette financière des actions et projets du CRTE lancés au cours de l'année 2021 et 2022 sur le territoire de la CCPB

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Cibles du projet	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Orientation 1 : un territoire dynamique	Création d'espace de coworking/télétravail dans les communes	Communauté de Communes du Pays de Bray Communes	Population active du territoire	<p><u>Études :</u> Environ 15 000 € HT par projet et par site</p> <p><u>Investissement</u> Variables selon la nature des bâtiments (ratio : environ 1 500 € / m2 de coûts de réhabilitation) et 20 000 € d'équipements et de mobilier par site).</p>	Bâtiment : 64% Matériels et mobiliers : 30%		<p><u>Bâtiment :</u> Subvention Conseil Départemental : 36% Subvention Conseil Départemental : 30% (si commune) <u>Matériels et mobiliers :</u> Subvention Région Hauts-de-France : 64% Subvention Conseil Départemental : 36%</p>
	Création d'une scénographie attractive pour la visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly en faveur du développement touristique	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Touristes extérieurs au territoire	<p>Phase 1 Total Estimation : 296 050,00 €HT Phase 2 Total Estimation : 260 000,00 €HT</p> <p>L'AMO : 16 800,00€HT COUT GLOBAL DES 2 PHASES + AMO : 572 850,00 €HT</p>	CCPB = 171 855,00 + 114 570,00 (TVA) €TTC	DETR = 171 855,00 € HT DRAC = 129 140,00 € HT	Subvention Région Hauts-de-France (PRIT) = 100 000,00 €HT
	Aménagement de pistes cyclables et piétonnes	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Touristes extérieurs au territoire	Coût total estimé à 3,25 M€ HT		50 %	Subvention Conseil Départemental : 30% Subvention Région
	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Saint-Aubin-en-Bray	Communauté de Communes du Pays de Bray	Professionnels de santé Habitants	<p>Budget études : 209 000 € Budget investissement : 1 720 000 € (sans le matériel et mobilier médical)</p>	30 %		Subvention Région : 34% ARS : 100 % du matériel Subvention Conseil Départemental : 36%
	Extension du centre Petite Enfance intercommunal à Saint-Aubin-en-Bray	Communauté de Communes du Pays de Bray	Familles du territoire	<p><u>Coûts études :</u> Préalables : 5 000 €HT Programmation : 10 000 €HT Maitrise d'œuvre & BE & Programmation : 64 588,00 €HT CT / CSPTS : 16 581 €HT DO : 13 318 €HT</p> <p><u>Coûts investissements :</u> Bâtiment : 491 904 €HT VRD : 40 800 00 €HT Mobiliers : non estimé à ce jour Matériels : non estimé à ce jour</p>	<p>Bâtiments : 154 767.03 € HT</p> <p>VRD : 10 677.36 € HT</p>		<p><u>Bâtiment</u> Subvention Conseil Départemental : 212 900.76 €HT Subvention CAF : 223 723.21 €HT <u>VRD</u> Subvention Conseil Départemental : 14 688.00 €HT Subvention CAF : 15 434.64 €HT <u>Matériels</u> CAF : 80% <u>Mobiliers</u> CAF : 80%</p>
	Construction d'une micro-crèche intercommunale à Sérifontaine	Communauté de Communes du Pays de Bray	Familles du territoire	<p><u>Etudes :</u> Géomètre : 1 500 €HT Programmation : 5 000 €HT Fouilles : 6000 €HT Maitrise d'œuvre (10%) : 69 703 €HT CT / CSPTS : 17 675 €HT DO : 16 676 €HT</p> <p><u>Investissement</u> Bâtiment : 625 587 €HT Mobiliers : non estimé à ce jour Matériels : non estimé à ce jour</p>	<p>Bâtiment : 200 934.82 €HT</p> <p>VRD : 19 461.60 €HT</p>		<p><u>Bâtiment</u> Subvention CAF : 325 206.18 €HT Subvention Conseil Départemental : 216 000.00 €HT <u>VRD</u> Subvention CAF : 42 260.00 €HT Subvention Conseil Départemental : 34 718.40 €HT <u>Matériels</u> CAF : 80% <u>Mobiliers</u> CAF : 80%</p>
	Réduction de la fracture numérique en développant la médiation numérique	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Communes	<p>Salaire brut annuel : 22 365.72 € + charges Salaire brut sur trois ans : 67 097.16 € + charges</p>	14 419,43 € + charges (soit 20%)	ANCT : 80 % (53 677,73 €)	

Orientation 2 : un territoire attractif	Amélioration du parc existant via l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Communes	Budget étude pré-opérationnelle : 35 000 € HT Budget suivi-Animation-ingénierie : 45 000€ HT	Etudes : 50 % Ingénierie/suivi : 65 %		Subvention études de l'ANAH : 50% Subvention ingénierie/suivi ANAH : 35%
	Mise en place d'un service de Guichet Unique de l'Habitat (GUH) pour l'accompagnement de la rénovation thermique des logements	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Communes	Budget annuel total de l'action : 144 144,96 €	Salaire annuel brut du coordinateur : 32 848.32 € sur 3 ans Supplément Opérateur OPAH : 22800€TTC sur 2 ans		Programme SARE sur 3 ans = 135 900 € Subvention (Région Hauts-de-France - ADEME)
Orientation 3 : un territoire agréable à vivre	Mise en œuvre du projet « Plantons des haies »	Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France	Agriculteurs des Hauts-de-France dont ceux du Pays de Bray				Subvention DRAAF : 80%
	Création d'un bassin d'alimentation de captage à Sérifontaine	Communauté de Communes du Pays de Bray	Commune	Maîtrise d'œuvre : 50 392 € HT	20 %		Subvention Agence de l'eau : 80%
Orientation 4 : un territoire vertueux en énergie	Accompagnement technique des communes et de l'intercommunalité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Communauté de Communes du Pays de Bray et/ou communes Syndicat d'Energie de l'Oise	Communes	Pas de coûts en raison d'une prise en charge à 100% par le Syndicat d'Energie de l'Oise			
	Déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides	Communauté de Communes du Pays de Bray	Habitants Population active du territoire	Les coûts de fonctionnement seront assurés par le Syndicat d'Energie de l'Oise	La CCPB prend en charge jusque 2023 les frais de fonctionnement des 6 bornes déjà existantes sur le territoire : 1 250 € TTC/an/borne	80%	Subvention du Syndicat d'énergie : 20%
	Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine intercommunal et communal	Communauté de Communes du Pays de Bray Communes	Collectivité Communes	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Subventions Conseil Départemental Subvention Syndicat d'Energie de l'Oise Subvention ADEME Subvention DETR

3-2 Liste des subventions allouées en 2021 par l'Etat sur le territoire de la CC Pays de Bray

EPCI de rattachement	Bénéficiaire	Intitulé de la subvention	Intitulé du projet	Coût prévisionnel global du projet (HT)	Taux de subvention	Montant de la subvention
CC du Pays de Bray	Blacourt	DETR	Installation d'un système de vidéo protection – école, mairie, salle des fêtes	9 280.00 €	28.00 %	2 598.40 €
CC du Pays de Bray	CC du Pays de Bray	DSIL « Rénovation énergétique »	Rénovation thermique des anciens bâtiments occupés par la poste pour un changement de destination (antenne médicale de la MSP)	444 100.00 €	80.00 %	355 280.00 €
CC du Pays de Bray	CC du Pays de Bray	DSIL « Rénovation énergétique »	Rénovation thermique du bâtiment occupé par le centre social rural	365 500.00 €	80.00 %	292 400.00 €
CC du Pays de Bray	CC du Pays de Bray	DSIL « Rénovation énergétique »	Rénovation thermique d'un ancien bâtiment occupé par un cabinet médical pour un changement de destination (office de tourisme intercommunal)	331 500.00 €	80.00 %	265 200.00 €
CC du Pays de Bray	CC du Pays de Bray	FNADT	Étude pour le réaménagement et requalification du site industriel Saint-Victor	39 000.00 €	80.00 %	31 200.00 €
CC du Pays de Bray	CC du Pays de Bray	FNADT	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives sur le territoire de la CC	37 675.00 €	80.00 %	30 140.00 €
CC du Pays de Bray	Cuigy-en-Bray	DETR	Acquisition d'un tableau numérique pour l'école élémentaire	3 701.97 €	13.80 %	510.87 €
CC du Pays de Bray	Espaubourg	DETR	Création d'un réseau d'assainissement pluvial Grande Rue et rue des 40 Perches	27 537.00 €	38.00 %	10 464.06 €
CC du Pays de Bray	Flavacourt	DETR	Réhabilitation de l'abri bus et agrandissement de la bibliothèque	29 958.80 €	40.00 %	11 983.52 €
CC du Pays de Bray	Flavacourt	DETR	Travaux de reprise de concessions	20 000.00 €	40.00 %	8 000.00 €
CC du Pays de Bray	Hodenc-en-Bray	DETR	Création d'un plateau de soulèvement RD1	31 382.36 €	40.00 %	12 552.94 €
CC du Pays de Bray	Hodenc-en-Bray	DETR	Aménagement des trottoirs avec mise aux normes PMR RD 22	19 600.00 €	40.00 %	7 840.00 €
CC du Pays de Bray	Hodenc-en-Bray	DETR	Aménagement des trottoirs avec mise aux normes PMR RD 22 – phase 2	5 475.00 €	40.00 %	2 190.00 €
CC du Pays de Bray	Labosse	DETR	Travaux de sécurisation et d'aménagement rue Principale et ses abords - RD 166	376 244.55 €	45.00 %	67 500.00 €
CC du Pays de Bray	Labosse	DETR	Aménagement de voirie et assainissement pluvial rues les Plards et du Viverlot	157 000.00 €	38.00 %	59 660.00 €
CC du Pays de Bray	Labosse	DETR	Travaux pour la sécurité des piétons rue Principale – bordures anti-stationnement	6 500.00 €	40.00 %	2 600.00 €
CC du Pays de Bray	Lachapelle-aux-Pots	DETR	Remplacement des huisseries de la mairie	18 907.87 €	40.00 %	7 563.15 €
CC du Pays de Bray	Lachapelle-aux-Pots	DSIL « Rénovation énergétique »	Remplacement des huisseries de la mairie	18 907.87 €	40.00 %	7 563.15 €
CC du Pays de Bray	Lalande-en-Son	DETR	Remplacement des portes-fenêtres, portes d'entrées, grandes baies et châssis à l'école maternelle	31 853.45 €	41.00 %	13 059.91 €
CC du Pays de Bray	Lalande-en-Son	DETR	Remplacement et motorisation du portail de l'école pour sécuriser l'entrée	10 025.00 €	41.00 %	4 110.25 €

CC du Pays de Bray	Le Coudray-Saint-Germer	DETR	Réfection du clocher de l'église	20 482.00 €	20.00 %	4 096.40 €
CC du Pays de Bray	Le Vaumain	DETR	Aménagement de voirie rue du Gras	36 678.00 €	32.00 %	11 736.96 €
CC du Pays de Bray	Le Vauroux	DETR	Remplacement des menuiseries de l'école et de la salle d'activités	27 430.00 €	38.00 %	10 423.40 €
CC du Pays de Bray	Le Vauroux	DETR	Travaux de réfection de la toiture de la salle d'activité et des archives	25 029.10 €	38.00 %	9 511.06 €
CC du Pays de Bray	Le Vauroux	DSIL « Rénovation énergétique »	Remplacement des menuiseries de l'école et de la salle d'activités	27 430.00 €	38.00 %	10 423.40 €
CC du Pays de Bray	Le Vauroux	DSIL « Rénovation énergétique »	Travaux de réfection de la toiture de la salle d'activité et des archives	25 029.10 €	40.00 %	10 011.64 €
CC du Pays de Bray	Lhéraule	DETR	Réfection et mise aux normes PMR des trottoirs et stationnements rue de la Mairie	89 850.00 €	35.00 %	31 447.50 €
CC du Pays de Bray	Ons-en-Bray	DETR	Installation d'un système de vidéo protection à la salle socioculturelle	14 205.00 €	40.00 %	5 682.00 €
CC du Pays de Bray	Ons-en-Bray	DETR	Aménagement intérieur de la salle socioculturelle – Mise en place d'une scène	13 155.00 €	40.00 %	5 262.00 €
CC du Pays de Bray	Puiseux-en-Bray	DETR	Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes	76 400.00 €	37.00 %	28 268.00 €
CC du Pays de Bray	Puiseux-en-Bray	DETR	Création d'une aire de jeux pour enfants	18 138.80 €	30.00 %	5 441.64 €
CC du Pays de Bray	Saint-Aubin-en-Bray	DETR	Création d'un cheminement piétons et d'un parking	142 330.00 €	34.00 %	48 392.20 €
CC du Pays de Bray	Saint-Aubin-en-Bray	DETR	Remplacement des projecteurs du terrain de football par des projecteurs LEDS	13 990.00 €	29.90 %	4 183.01 €
CC du Pays de Bray	Saint-Aubin-en-Bray	DETR	Acquisition d'une plateforme élévatrice pour accessibilité PMR à l'école des Fontainettes	5 550.00 €	45.00 %	2 497.50 €
CC du Pays de Bray	Saint-Germer-de-Fly	DETR	Travaux de restauration de la charpente et de la couverture de la mairie et de restauration des deux contreforts	201 729.00 €	26.90 %	40 350.00 €
CC du Pays de Bray	Saint-Germer-de-Fly	DSIL « Rénovation énergétique »	Rénovation énergétique de l'école maternelle	107 000.00 €	80.00 %	85 600.00 €
CC du Pays de Bray	Talmoniers	DETR	Création d'une cantine dans le bâtiment motricité	186 500.00 €	45.00 %	67 500.00 €
CC du Pays de Bray	Villebray	DETR	Création de caniveaux rue des Plaines et Allée du Bois	34 570.00 €	38.00 %	13 136.60 €
CC du Pays de Bray	Villers-Saint-Barthélemy	DETR	Aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière communal	10 175.09 €	39.00 %	3 968.29 €
CC du Pays de Bray	Villers-Saint-Barthélemy	DETR	Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école	995.90 €	39.00 %	388.40 €
CC du Pays de Bray	Villers-sur-Auchy	DETR	Reconstruction et renforcement du mur de soutènement de la chapelle d'Auchy	33 500.00 €	20.00 %	6 700.00 €
TOTAL				3 094 315.86	42.67 %	1 597 436.25

3-3 Indicateurs de suivi

Orientation 1 : un territoire dynamique

Objectif	Actions/Projets	Indicateur
1.1 : les secteurs primaires et secondaire, développer et conforter les tissus économiques locaux et traditionnels tout en permettant la transition économique	Implantation d'une nouvelle ZAE « Parc Eco-Bray » à Ons-en-Bray	<ul style="list-style-type: none"> - Création du périmètre de ZAC - Lancement des marchés de travaux - Nombre de lot aménager à vendre
1.2 : le secteur tertiaire, un tissu économique de proximité à préserver et des zones à connecter aux pôles attractifs pour maintenir les emplois et les activités sur le territoire	Création d'espaces de coworking/télétravail dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes engager - Lancement des marchés de travaux - Nombre d'espaces ouverts
	Création d'une boutique de vente de produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du lieu d'implantation - Nombre de producteurs locaux mobiliser - Taux d'attractivité
	Création d'une scénographie attractive pour la visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly en faveur du développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'AMO - Lancement du marché - Achat du matériel numérique - Création du mapping - Mise en place de la signalétique
1.3 : la mobilité, un maillage viaire structuré à conforter et des alternatives à la voiture individuelle à favoriser	Aménagement de pistes cyclables et piétonnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de la maîtrise d'œuvre - Lancement marché de travaux - Nombre de km de pistes cyclables ouvertes
	Mise en place d'un service d'auto/vélopartage	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de véhicules/vélo mis à disposition - Nombre d'usagers
1.4 : les réseaux et équipements, une offre à adapter aux besoins de la population	Maison de Santé Pluridisciplinaire intercommunale à Saint-Aubin-en-Bray	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnel.le.s médicaux mobilisé.e.s - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux
	Extension du centre petite enfance intercommunal à Saint-Aubin-en-Bray	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux - Nombre de nouvelles places d'accueil
	Construction d'une micro-crèche intercommunale à Sérifontaine	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux - Nombre de places créées
	Création d'un Eco-Pôle à Lachapelle-aux-Pots	<ul style="list-style-type: none"> - Achat du foncier - Convention de partenariat signée - Lancement du Marché de maîtrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux
	Réduction de la fracture numérique en développant la médiation numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accueillies - Types et nombre de conseils donnés / personne - Quantification des profils de personnes accueillies

Orientation 4 : un territoire vertueux en énergie

Objectif	Actions/Projets	Indicateur
4.1 : diminuer les consommations énergétiques sur le territoire en ciblant les gisements d'économies d'énergie par secteur d'activités	Réhabilitation thermique de la Halle de sport intercommunale à Saint-Germer-de-Fly	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du marché de Maitrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux - Engagement étude sur le système photovoltaïque en toiture
	Accompagnement technique des communes et de l'intercommunalité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnement réalisés - Nombre de rénovations engagées - Nombre de communes concernées
	Déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de borne installées sur le territoire - Nombre de communes concernées
4.2 : couvrir les besoins énergétiques locaux à hauteur de 40% par une production locale d'Energie Renouvelable à l'horizon 2050	Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine intercommunal et communal	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets étudiés et engagés - Nombre de communes concernées - Nombre de panneaux posés
	Création d'un parc solaire photovoltaïque à Sérifontaine	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection de la Maîtrise d'œuvre - Lancement du marché de travaux - Contrat d'injection signé - Nombre de panneaux posés

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

4-1 Caisse des Dépôts et Consignation – Banque des territoires

A pour rôle d'accompagner le territoire de la CC du Pays de Bray et ses communes membres dans leurs projets de développement territorial – notamment en cofinçant des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics (projets décrits au sein des fiches actions en annexes du CRTE), et des projets de renouvellement urbain dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » pour lequel deux communes du territoire sont signataires.

4-2 Agence nationale de l'habitat (ANAH)

A pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants sur le territoire par le biais d'aides financières aux travaux. Elle accompagne en tant que partenaire la CC du Pays de Bray dans le cadre des « Opérations programmées d'amélioration de l'habitat » (OPAH) d'un point de vue financier et d'ingénierie.

4-3 Caisse d'allocation familiale de l'Oise (CAF)

A pour rôle d'accompagner en tant que partenaire la CC du Pays de Bray dans le cadre de la construction d'une politique d'enfance et de la jeunesse, notamment dans le cadre des projets d'extension et de construction de bâtiments destinés à la petite enfance.

4-4 Agence de la transition écologique (ADEME)

Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle accompagne en tant que partenaire la CC du Pays de Bray d'un point de vue financier, dans le cadre de ses projets territoriaux (création d'un Eco-Pôle de valorisation des déchets, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine communal et intercommunal et dans la mise en place d'un service de Guichet Unique de l'Habitat).

Fiche projet n° 1.1.1 – Implantation d’une ZAE intercommunale « Parc Eco-Bray »

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.1
Action n°	1.1.1
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action	<p>Le Pays de Bray est un territoire à vocation économique forte (et historique), disposant d’un tissu économique diversifié (grandes entreprises de différentes filières, PME et un nombre important de TPE). Il est à la fois industriel, artisanal et agricole.</p> <p>Deux types majeurs d’entreprises et d’unités économiques sur le Pays de Bray :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De petits établissements artisanaux, voire unipersonnels, de moins de 10 salariés, qui représentent 1500 salariés (pour 1000 entreprises) - 6 grandes unités industrielles (50 salariés ou plus) qui « pèsent » 825 salariés. <p>Avec environ 3000 emplois sur le territoire, la Communauté de Communes du Pays de Bray œuvre à leur développement et maintien.</p> <p>En 2013, le premier Schéma de Développement Économique du Territoire a été réalisé, et il avait pointé du doigt une pénurie réelle de terrains économiques (moins de 2.5 hectares à ce jour immédiatement commercialisables).</p> <p>Un site de développement avait été étudié, en 2015, le long de la RN 31, mais devant les différents écueils fonciers, topographiques et parcellaires révélés, celui-ci avait été abandonné.</p> <p>La réactualisation du Schéma de Développement Économique Territorial (Mars 2021) confirme (et amplifie) cette nécessité d’offre foncière économique à développer, tant pour l’expansion des entreprises locales, en manque de place et de terrains que pour l’accueil d’entreprises exogènes (notamment attirées par la proximité de l’autoroute A 16, la RN 31, la proximité de Beauvais, du Bassin parisien et de la Normandie).</p> <p>Un site particulièrement stratégique – à l’entrée du territoire intercommunal, sur Onsen-Bray, en continuité d’espaces économiques/commerciaux existants, éloigné des zones urbanisées, accessible depuis le RN 31 et disposant de qualités environnementales et paysagères réelles – d’environ 10 hectares (classés en zone «2AU» au PLUiH de la CCPB), est en cours d’acquisition par l’EPFLO, pour un montant global de 400 000€, qui le rétrocédera ensuite à la CCPB. (signature chez le notaire prévue décembre 2021).</p> <p>L’objectif est d’aménager cet espace économique de façon très qualitative et ambitieuse, à la fois à destination de grandes et moyennes entreprises (locales et extra-locales dont les besoins se sont exprimés), mais également d’artisans (hors commerce et distribution), en lui affectant un cahier des charges précis, une organisation et un schéma d’aménagement soignés et, éventuellement, en y implantant un bâtiment économique totem, en entrée de zone (hôtel d’entreprises). La finalité est de faire prioritairement de ce site un parc économique durable, privilégiant la dimension circulaire (susceptible d’accueillir une quarantaine d’entreprises et 200 à 400 emplois) mais également un espace paysager et un lieu de vie.</p> <p>Le coût estimatif de l’aménagement de ces 10ha est de 2800000 €HT.</p>

	<p>Ce projet s'inscrit donc en cohérence avec le SRADDET et le SRDEII de la Région Hauts de France, tant dans sa dimension économique que de valorisation environnementale et énergétique.</p> <p>Et il est à noter que la CCPB est régulièrement sollicitée par des entreprises en recherche de terrain pour se développer. A ce jour, le groupe franco-belge GALLOO serait très intéressé par l'acquisition ferme de 3 hectares sur cette zone pour y implanter un site de valorisation et recyclage des déchets. Également, la société PARINOX se montre très intéressée par une parcelle de 1 hectare pour installer son site de fabrication de pièces à façon en inox. Ensuite, un restaurateur est intéressé par une parcelle de 1500 m² pour y implanter une activité de restauration. Une société de transformation des produits à base de miel, « Salut les Abeilles » est intéressé par une parcelle de 500 m². Enfin un cabinet d'expertise comptable « Expert innov » souhaite acquérir sur cette zone une parcelle de 500 m².</p>
<p>Partenaires</p> <p>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EPFLO (acquisition et portage en décembre 2021) - Conseil Régional Hauts de France (aides financières aux Eco-Parcs) - CD 60 : financements des VRD - Communauté de Communes : Maitrise d'ouvrage et financements + aménagements secondaires & animation/commercialisation
<p>Coût prévisionnel</p> <p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</p>	<p>Acquisition : 400 00 €</p> <p>Coûts estimatifs d'aménagements : 2 800 000 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voiries et sols : 1135000€ - Réseaux : 850000€ - Paysagement : 450000€ - Maitrise d'œuvre : 350000€
<p>Plan de financement</p> <p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>	<p>Subvention CD 60 : Sur VRD</p> <p>Fonds Propres CC du Pays de Bray</p> <p>Plan de relance</p> <p>Réflexions sur un possible aménageur</p> <p>Vente des lots aménagés</p>
<p>Calendrier</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude Zones Humides : Réalisée (Mars 2021) - Études Hydraulique et hydrogéologique : Réalisée (octobre 2021) - Études d'impact, Dossier Loi sur l'Eau, Dossier Natura 2000 : En cours d'achèvement (décembre 2021 – janvier 2022) - Études techniques, paysagères et d'aménagement : 2022/2023 - Réalisation des travaux : 2024/2025 - Commercialisation du site : 2025
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Réalisation de l'opération</p> <p>Nombre d'entreprises accueillies (locales et exogènes)</p> <p>Nombre d'emplois créés et/ou confortés</p> <p>Qualité environnementale</p> <p>Obtention d'un label Développement Durable</p>

Fiche projet n° 1.2.1 – Création d’espaces de coworking/télétravail dans les communes

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.2
Action n°	1.2.1
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p>Le Schéma de Développement Économique Territorial de la CCPB, en cours de réalisation (2021), s’est enrichi des éléments de réflexions émanant des élus lors des ateliers territoriaux, et des forces vives économiques du territorial lors de la table ronde économique et de la rencontre des Ambassadeurs Économiques de la CCPB.</p> <p>Il en est ressorti cette tendance avérée vers le coworking/télétravail et par conséquent, des besoins réels en espaces de coworking/télétravail sur le territorial</p> <p>En outre, la crise COVID a démontré que de nouvelles formes d’activités économiques, de centralité et de proximité, pour des actifs quittant les métropoles, sont possibles et attendues. Par ailleurs, des actifs du territoire sont aussi susceptibles de créer leur activité in-situ, notamment en termes de services à la population, d’ESS et d’économie circulaire. Les programmes « Petites Villes de Demain », et de revitalisation des Cœurs de Bourgs (O.R.T.), impulsés par l’ANCT et la Banque des Territoires sont directement inscrits dans cette finalité.</p> <p>Des espaces communs et partagés, en centre-bourgs, sous forme de tiers-lieux en coworking peuvent donc être envisagés en Pays de Bray.</p> <p>Les opportunités immobilières de bâtiments en mutation en cœur urbain seront ainsi valorisées afin d’imaginer une offre économique équilibrée et diversifiée sur le territoire intercommunal.</p> <p>L’objectif sera, pour la collectivité, de se porter acquéreur et aménageur de bâtiments en vente (ou inoccupés) sur les communes du Pays de Bray (de 2 à 4 environ) pour les équiper en modules de bureaux, d’espaces partagés et d’aménités techniques et informatiques.</p> <p>Il s’agit ainsi de dynamiser l’attractivité économique des communes, certes, afin également, de façon induite, de pouvoir relancer leur activité commerciale et de services de première nécessité.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - EPFLO (acquisition, portage voire aménagements primaires) - Conseil Régional Hauts de France (aides financières à l’économie de proximité et à l’ESS) - CD 60 : financements - Communauté de Communes : Maitrise d’ouvrage et financements + aménagements secondaires & animation des espaces coworking/tiers-lieux - Communes du Pays de Bray - Entreprises locales (Rôle de prescripteurs) - Les usagers (télétravailleurs.es)

<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p><u>Études :</u> Environ 15 000 € HT par projet et par site</p> <p><u>Investissement</u> Variables selon la nature des bâtiments (ratio : environ 1 500 € / m2 de coûts de réhabilitation) et 20 000 € d'équipements et de mobilier par site).</p>
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p><u>Basé sur 2 - 4 sites potentiels :</u></p> <p><u>Bâtiment</u> <u>Subvention CD60 : 36%</u> <u>Fonds Propres CC du Pays de Bray : 34%</u> <u>Fonds Propres Commune : 30%</u></p> <p><u>Matériels et mobiliers</u> <u>Subvention Région : 34%</u> <u>Subvention CD60 : 36%</u> <u>Fonds Propres CC du Pays de Bray : 15%</u> <u>Fonds Propres Commune : 15%</u></p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Études des sites et des opportunités immobilières + faisabilité : 2022/2023</p> <p>Aménagements et équipements : 2023 -2026</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre de Bâtiments et projets étudiés Fréquentation des espaces numériques dédiés par les salarié.es en télétravail. Nombre d'entreprises impliquées et/ou prescriptrices Réduction des migrations pendulaires Nombre d'entreprises et d'unités économiques implantées Nombre d'emplois créés et/ou confortés</p>

Fiche action n° 1.2.3 – Création d’une Scénographie comme produit touristique attractif

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.2
Action n°	1.2.3
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Bray gère un Office de Tourisme intercommunal localisé à Saint-Germer-de-Fly, commune pôle ayant une vocation touristique puisqu’elle abrite un monument historique visité par les touristes accueillis. L’intercommunalité souhaite moderniser ce produit touristique qu’elle commercialise via son Office de Tourisme.</p> <p>En octobre 2020, elle a donc lancé une étude de faisabilité pour le projet de conception d’une scénographie à l’abbaye de Saint-Germer-de-Fly. L’objectif est de créer une valorisation scénographique et numérique de ce patrimoine. L’étude comporte 4 phases : Etat des lieux, définition du concept, esquisse de programmation et conception (marché MAPA).</p> <p>Au 7 octobre 2021, la phase 3 relative à la programmation a été lancée. Le scénario retenu est composé de 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La phase 1 pour la mise en place d’un espace d’interprétation au sein de l’OT avec outil numérique transmédia et signalétique d’interprétation et pour le développement d’une modélisation 3D de l’évolution de l’Abbaye, avec des dispositifs scénographiques extérieurs et une signalétique à l’échelle du territoire. - La phase 2 pour la création d’un parcours nocturne, et la création d’un spectacle du type mapping. <p>La phase 1 est estimée à 296 050,00€HT La phase 2 est estimée à 260 000,00€HT L’AMO est estimée à 16 800,00€HT</p> <p>L’objectif en termes de fréquentation est de parvenir à accueillir 10 000 visiteurs par an</p>
Partenaires <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<p>Les partenaires actuellement associés à cette étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Départemental - L’Agence Oise Tourisme - L’Office de Tourisme via la CCPB - La Commune de St Germer de Fly - L’Association des Amis de l’Abbaye <p>Au 15 novembre, la phase 3 relative à la programmation est lancée. Une prochaine réunion relative à la recherche des financeurs potentiels est fixée le 18 novembre 2021. La prochaine étape consistera à établir le modèle économique permettant la concrétisation de ce projet.</p>

<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Phase 1 Total Estimation → 296 050,00 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'espace d'interprétation au sein de l'Office de Tourisme : 45 000,00 €HT - Création et déploiement de l'outil numérique transmédia Production Gigapixel / développement : 45 000,00 €HT - Production sonore : 15 000,00 €HT - Parc tablettes + chargeur : 12 500,00 €HT - Mise en place signalétique d'interprétation : 20 000 ,00 €HT <p>Honoraires scénographie - Graphisme / coordination du Groupement : 17 550,00 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une modélisation 3D de l'évolution de l'Abbaye (inclus table multitouch) : 50 000,00 €HT <p>Mise en place des dispositifs scénographiques extérieurs à l'échelle de l'Abbaye (cadreurs) : 35 000,00 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place signalétique à l'échelle du territoire : 20 000,00 €HT - Equipements accueil cyclotourisme Parc sécurisé pour 30 VTC - Station gonflage / lavage : 23 000,00 €HT - Honoraires scénographie - Graphisme / coordination du Groupement : 13 000,00 €HT <p>Phase 2 Total Estimation → 260 000,00 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parcours nocturne Eclairage : 35 000,00 €HT - Création et exploitation d'un spectacle nocturne saisonnier (mapping) : 65 000,00 €HT - Eclairage : 35 000,00 €HT - Equipements audio – vidéo : 95 000,00 €HT - Honoraires scénographie - Graphisme / coordination du Groupement à 30 000,00 €HT <p>L'AMO : 16 800,00€HT</p> <p>COUT GLOBAL DES 2 PHASES + AMO : 572 850,00 €HT</p>
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Financements à mobiliser en subvention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat Préfecture DETR = 171 855,00 €HT - Etat DRAC = 129 140,00 €HT - Région Hauts-de-France (PRIT) = 100 000,00 €HT <p>Auto-financement</p> <p>CCPB = 171 855,00 + 114 570,00 (TVA) €TTC</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Mars 2022 : Fin de l'étude de faisabilité</p> <p>Mi 2022 : Lancement MAPA Eléments phase 1</p> <p>2023 : Installation éléments Phase 1</p> <p>Mi 2023 : Lancement MAPA Eléments phase 2</p> <p>2024 : Installation éléments Phase 2</p> <p>Objectif de mise en place phases 1 & 2 : JO 2024</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	Ouverture au public de l'espace d'interprétation à l'OT Location des tablettes aux visiteurs/teuses Table multitouch installée à l'OT Signalétiques Abbaye et territoire installées Equipements accueil cyclotouristes installés Parcours nocturne mise en place et opérationnel Spectacle nocturne installés et opérationnel Nombre de visiteurs/teuses
--	---

Fiche action n° 1.3.1 – Aménagement de pistes cyclables et piétonnes en Pays de Bray

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.3
Action n°	1.3.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray - EPCI
Description de l'action	<p>La communauté de Communes du Pays de Bray finalise fin 2021 - début 2022 son Schéma Directeur de Mobilité Active qui a pour objectif d'identifier sur le territoire les itinéraires les plus fréquentés et définir un plan pluriannuel d'investissement pour l'ensemble de la collectivité.</p> <p>Le diagnostic réalisé en première étape de ce schéma a permis de mettre en évidence qu'un nombre très faible de déplacement de 5 km (et moins) sont effectués à vélo, et que de nombreux trottoirs sont actuellement trop étroits ce qui empêche et freine leur utilisation par les habitant-e-s (notamment les personnes à mobilité réduite). Malgré quelques aménagements cyclables, il n'y a pas de réseau structurant sur le territoire.</p> <p>Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray a défini des orientations stratégiques s'orientant vers une mobilité collective en favorisant le développement des modes doux et des alternatives à la voiture individuelle dans une optique de développement durable.</p> <p>La Communauté de Communes possède des caractéristiques propices au développement de la pratique du vélo au sein de son territoire quel que soit sa vocation. L'existence de la voie verte « Londres-Paris » (Trans'Oise) qui la traverse d'Est en Ouest le long de la RN31 est un atout à exploiter comme une véritable colonne vertébrale.</p> <p>La nature des déplacements, les besoins et les possibilités d'aménagements sont différents selon les catégories d'usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques du vélo ou de la marche quotidiennement à vocation utilitaire : pour des flux domicile -travail/école/achats sur de courte et rapide distance (inférieur à 5km). - Pratique du vélo et de la marche pour le loisir : une population familiale sur des trajets occasionnels (entre 5 et 30km) pendant les week-end et vacances - Pratique du vélo et de la marche sur plusieurs jours sur de longues distances - Pratiques sportifs : distance parcourue et vitesse importante sur route (entre 50 et 150 km) <p>Les déplacements à vélo et à pied, identifiés dans certaines communes de la CC du Pays de Bray, sont localisés dans les secteurs où il y a le plus fort potentiel pour les déplacements domicile-travail et pour l'accès aux commerces-services.</p>

	<p>Les distances de 5km sont les plus pertinentes pour le développement de liaisons cyclables sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lachapelle-aux-Pots - Sérifontaine - Ons-en-Bray - Le Coudray-Saint-Germer - Saint-Germer de Fly - Saint-Aubin-en-Bray <p>Le potentiel cyclable pour les déplacements du quotidien est situé dans la partie Nord entre les communes de St Germer de Fly, Lachapelle-aux-Pots et Ons-en-Bray ainsi qu'autour de Sérifontaine.</p> <p>Pour développer le tourisme et le loisir à vélo et à pied, il s'agit davantage de créer des liaisons vers les lieux et zones touristiques sécurisés afin d'accueillir des publics variés. Les boucles touristiques doivent ainsi être aménagées afin de développer ces pratiques. L'itinéraire de la « Voie verte Londres-Paris » peut servir à connecter plusieurs communes entre-elles. Les routes départementales sont les principaux axes à développer dans le projet du fait de leur largeur et de leur rôle dans la structuration du territoire.</p> <p>Ainsi le PPI du schéma directeur des mobilités actives doit phaser des itinéraires cyclables inter-communaux et interterritoriaux utilisables par toutes les catégories d'usagers (habitants et visiteurs), avec l'objectif de connecter les zones d'habitats aux zones d'activités, Les aménagements seront alors fonction des usages souhaités et des contraintes de circulation et de mise en sécurité.</p> <p>Des orientations d'aménagement sont proposées dans la cadre du plan d'action du schéma directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connecter les communes proches de la « Voie verte Londres-Paris » au territoire <p>Il s'agira ainsi de créer des liaisons entre les centre-bourg et la vélo-route Londres-Paris afin de favoriser et privilégier les déplacement internes à vélo et à pied.</p> <p>Et dans le même temps, développer l'offre de stationnement vélo proche des pôles générateurs de déplacement (écoles, commerces, santé, lieux de sport...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connecter les villes proches de la gare de Sérifontaine - Connecter le collège de Saint-Aubin-en-Bray avec les communes proches. - Faciliter l'accès aux sites touristiques <p>Le scénario d'aménagement de pistes validé pour le territoire consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 13km de voies cyclables : 0,7 ml/habitants <p>➔ Coûts estimés à 3,25 M€ H.T</p> <p>Les bénéficiaires de ce projet sont en premier lieu les habitants (18 850 en 2021) du territoire, mais également les visiteurs.</p>
--	--

<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p><u>Partenaires du projet d'aménagement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes du Pays-de-Bray -> Maitrise d'œuvre - Communes -> Acquisition du foncier et des linéaires de chemins et voiries - Conseil départemental de l'Oise -> linéaires de voiries et financements - Conseil régional des Hauts de France - Etat (Préfecture / DDT) <p>Des échanges doivent être assurés avec les services voiries du conseil départemental de l'Oise afin de pouvoir arrêter les linéaires réalisables de pistes. Des acquisitions foncières devront dans le même temps être envisagées avec les Communes pour disposer de l'espace suffisant le long des axes, notamment départementaux.</p> <p><u>Partenaires pouvant être associés à titre indicatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) - Association « Londres-Paris » - Association VéloVaque (Beauvais) - Association Agir transport - FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) avec le programme « Alvéole » <p><u>Partenaires financiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Dispositif « France Relance » (projet régional « Hauts-de-France Aménagements cyclables ») - DREAL - Ministère de la Transition Ecologique (programme « France Mobilité » et « Aides -territoire ») - Région des Hauts-de-France - Département de l'Oise (finance à hauteur de 40 % lorsque la voirie est intercommunale) - DETR - ADEME - Communes <p>La mise en place du projet d'aménagement de pistes cyclables et piétonnes sur le territoire sera fonction du Plan Pluriannuel d'Investissements validé par la communauté de Communes du Pays d Bray. La mise en œuvre des phases du PPI nécessitera d'une part l'accord des gestionnaires de voirie et d'autre part le dépôt de dossiers de demande de subvention.</p>
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Le coût d'un aménagement cyclable et/ou piéton varie selon les postes de dépenses intégrés : foncier, déplacement des réseaux (téléphone, câble, gaz, électricité, égouts...), éclairage, insertion dans le site, voire réhabilitation des abords, réduction des nuisances induites par l'infrastructure (aménagement spécifiques pour limiter les accidents...).</p> <p>Les aménagements de voies cyclables et piétonne ont des coûts de maintenance réduit du fait de l'absence de véhicules lourds (réfection de l'enrobé, déformation des chaussées...).</p>

	<p>Les estimations des coûts moyens d'investissement d'aménagement potentiels de voies cyclables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût moyen par ml : 250€ H.T - Prix moyen d'1 km de bande : 80 000 € H.T - Prix moyen d'1 km de piste : 320 000 € H.T - Coût d'un emplacement vélo : de 110 à 500 € H.T - Lieux potentiels de pause abrités de la pluie sur les voies vertes : coût unitaire de 3 000 €. H.T
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i></p> <p><i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Subvention prévisionnel Etat : 40 % (unité urbaine < 100 000 habitants) Bonus Etat : 10% Subvention CD60 : 30% Communauté de Communes du Pays de Bray : 20%</p> <p>Subvention Région Hauts-de-France Subvention Banque des Territoires</p> <p>A l'heure actuelle, un dossier en vue de répondre à l'appel à projet lancé par la DREAL est en cours de préparation.</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'étendra sur un minimum de 5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mi-décembre 2021- janvier 2022 : PPI finalisé - 2022 : Lancement de la première phase - 2022 : Acquisition de foncier par les communes si nécessaire - 2022 : Lancement des études préalables nécessaires (étude de sol...) - 2022 : Préparation du Marché de Maîtrise d'œuvre, CSPS, Contrôle Technique et du marché de travaux (entreprises voirie, bordures, mobilier, paysagiste...) - 2023 : Lancement des travaux - 2023-2024 : Réalisation des travaux - Fin 2024 : Fin des travaux <p>Réalisation prévisionnelle minimum de 4,3km de pistes/an établie à partir de 2023 jusqu'en 2028.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'usager empruntant les itinéraires (sous réserve de mettre en place des compteurs sur les voies) - Part modale du vélo et de la marche dans les déplacements quotidien (enquête) - Indicateur de développement de la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire - Taux de satisfaction des usagers des voies - Taux d'accidents impliquant un cycliste

Fiche action n° 1.4.1 – Construction d’une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.4
Action n°	1.4.1
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i>	<p>L’ARS Hauts-de-France a engagé en 2020 une analyse de faisabilité permettant de valider l’existence d’une dynamique de soins de 1er recours sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Bray.</p> <p>Les conclusions ont débouché sur la nécessité d’anticiper la désertification médicale générée par les départs à la retraite des professionnels de santé locaux via la construction d’un projet de santé couplé à un projet immobilier de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les projets de santé et immobilier ont été déposés à l’ARS en juin 2021. Une réunion d’échange entre l’ARS, les professionnels de santé et l’EPCI a eu lieu le 18 novembre 2021. L’EPCI est donc en attente des résultats de l’instruction de l’ARS, pour début décembre 2021.</p> <p>Les projets tels qu’il ont été construits doivent permettre d’intégrer 15 professionnel-le-s de santé, locaux et arrivant-e-s et d’accueillir une part de la patientèle du territoire.</p> <p>Le projet immobilier consiste en la construction d’une MSP de 733m2 (hors VRD) à St Aubin en Bray.</p> <p>Le coût estimatif est de : 1 720 000 €HT pour le bâtiment et les VRD.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ARS : instruction et financements - Etat (DETR) ; financements - Région Hauts-de-France : financements - Conseil Départemental : financements - Communauté de Communes : Maitrise d’ouvrage et financements - Communes de Saint-Aubin-en-Bray : cession du terrain - Les professionnel-le-s de santé : rédaction projet de santé <p>Au 22 novembre la CC du Pays de Bray attend la validation de l’ARS pour lancer les études préalables et la mission de maîtrise d’œuvre dédiées à la construction du bâtiment de MSP.</p>
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<p><u>Etudes</u> : 332 500,00 € HT Géomètre : 2 500 €HT Etude de sol : 7 500 €HT Programmation : 25 000 €HT Maitrise d’œuvre (10%) : 197 500 €HT BE / CSPS : 50 000 €HT DO : 50 000 €HT</p>

	<p>Investissement : 1 977 000,00 € HT Bâtiment : 1 658 000 €HT VRD : 319 000 €HT Mobilier : non estimé à ce jour Matériels : non estimé à ce jour</p>
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Etudes : Subvention Région (44%) : 113 050,00 €HT Subvention Conseil Départemental (36%) : 119 700,00 €HT Autofinancement CCPB (30%) + TVA : 166 250,00 €TTC</p> <p>Bâtiment Subvention Etat DETR (10,62%) : 210 000,00 €HT Subvention Région (33,38%) : 462 180,00 €HT Subvention Conseil Départemental (36%) : 711 720,00 €HT Fonds Propres CC du Pays de Bray (30%) + TVA : 593 100,00 €HT + 395 400,00</p> <p>Matériels & Mobiliers ARS : 100%</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Décembre 2021 : Projet présenté à l'ARS Mars 2022 : Validation du projet par l'ARS ? Juin 2022 : Lancement des études préalables, de l'étude de programmation Juillet 2022 : Lancement du Marché de Maîtrise d'œuvre, CSPS, Contrôle Technique Octobre 2022 ; Lancement du Marché de travaux Janvier 2023 : Lancement des travaux Janvier 2024 : Livraison Mars 2024 : Ouverture</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Rapports d'études livrés Bâtiment livré Professionnel-le-s de santé installés Bâtiment ouvert aux public</p>

Fiche action n° 1.4.2 – Extension du service intercommunal de Multi-accueil petite enfance

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.4
Action n°	1.4.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l'action <i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i>	<p>La CC du Pays de Bray gère depuis janvier 2014 un service de Multi-accueil petite enfance de 22 places.</p> <p>Le service enregistre chaque année une liste d'attente d'environ 45 enfants du territoire.</p> <p>Ainsi pour répondre au besoin des familles, l'intercommunalité prépare un projet d'extension de cette structure de 10 places.</p> <p>Le projet immobilier consiste en la construction d'une extension de 150 m2 (hors VRD) à Saint-Aubin-en-Bray.</p> <p>Le coût estimatif est de : 300 000 €HT pour le bâtiment et les VRD.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF de l'Oise : financements - CD60 : financements - Communauté de Communes : Maitrise d'ouvrage et financements <p>Le 22 septembre la Commission « Action Sociale » de la CC du Pays de Bray a validé le projet qui doit être présenté en Conseil Communautaire le 29 septembre.</p> <p>Les dossiers de demande de subvention seront ainsi envoyés à la CAF et au CD60 mi-octobre 2021.</p>
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<p><u>Études :</u></p> <p>Préalables : 5 000 €HT</p> <p>Programmation : 10 000 €HT</p> <p>Maitrise d'œuvre & BE & Programmation : 64 588,00 €HT</p> <p>CT / CSPS : 16 581 €HT</p> <p>DO : 13 318 €HT</p> <p><u>Investissement</u></p> <p>Bâtiment : 491 904 €HT</p> <p>VRD : 40 800.00 €HT</p> <p>Mobiliers : non estimé à ce jour</p> <p>Matériels : non estimé à ce jour</p>
Plan de financement <i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i>	<p><u>Bâtiment</u></p> <p>Subvention CAF : 223 723.21 €HT</p> <p>Subvention CD60 : 212 900.76 €HT</p> <p>CC du Pays de Bray : 154 767.03 €HT</p>

<p><i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p><u>VRD</u> Subvention CAF : 15 434.64 €HT Subvention CD60 : 14 688.00 €HT Fonds Propres CC du Pays de Bray : 10 677.36 €HT <u>Matériels</u> CAF : 80% <u>Mobiliers</u> CAF : 80%</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>29 septembre 2021 : Validation du projet par le Conseil Communautaire Décembre 2021 : Lancement des études préalables, de l'étude de programmation Mars 2022 : Lancement du Marché de Maîtrise d'œuvre, CSPS, Contrôle Technique Mai 2022 : Lancement du Marché de travaux Juillet 2022 : Lancement des travaux Décembre 2022 : Livraison Février 2023 : Ouverture</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Rapports d'études livrés Bâtiment livré Bâtiment ouvert aux public</p>

Fiche action n° 1.4.3 – Construction d’une micro-crèche à Sérifontaine

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.4
Action n°	1.4.3
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i>	<p>La CC du Pays de Bray gère depuis janvier 2014. un service de Multi-accueil petite enfance de 22 places</p> <p>Le service qui est localisé à Saint-Aubin-en-Bray enregistre chaque année une liste d’attente d’environ 45 enfants du territoire.</p> <p>Ainsi pour développer une offre destinée aux familles des Communes du sud du territoire et répondre au besoin des familles en termes de place, l’intercommunalité prépare un projet de construction d’une mini-crèche de 12 places sur la Commune de Sérifontaine.</p> <p>Le projet immobilier consiste en la construction d’une mini-crèche (label Effinergie) de 200 m2 (hors VRD) à Sérifontaine.</p> <p>Le coût estimatif est de : 625 587.00 €HT pour le bâtiment et 96 440,00 €HT pour les VRD.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - CAF de l’Oise : financements - CD60 : financements - Communauté de Communes : Maitrise d’ouvrage et financements <p>Le 22 septembre la Commission « Action Sociale » de la CC du Pays de Bray a validé le projet qui doit être présenté en Conseil Communautaire le 29 septembre.</p> <p>Les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la CAF et du CD60 mi-octobre 2021 et début décembre 2021.</p>
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<p><u>Etudes :</u></p> <p>Géomètre : 1 500 €HT</p> <p>Programmation : 5 000 €HT</p> <p>Fouilles : 6000 €HT</p> <p>Maitrise d’œuvre (10%) : 69 703 €HT</p> <p>CT / CSPTS : 17 675 €HT</p> <p>DO : 16 676 €HT</p> <p><u>Investissement</u></p> <p>Bâtiment : 625 587 €HT</p> <p>Mobiliers : non estimé à ce jour</p> <p>Matériels : non estimé à ce jour</p>

<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Bâtiment Subvention CAF : 325 206.18 €HT Subvention CD60 : 216 000.00 €HT Fonds Propres CC du Pays de Bray : 200 934.82 €HT</p> <p>VRD Subvention CAF : 42 260.00 €HT Subvention CD60 : 34 718.40 €HT Fonds Propres CC du Pays de Bray : 19 461.60 €HT</p> <p>Matériels CAF : 80%</p> <p>Mobiliers CAF : 80%</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>29 septembre 2021 : Validation du projet par le Conseil Communautaire Octobre 2022 : Lancement des études préalables, de l'étude de programmation Novembre 2022 : Lancement du Marché de Maîtrise d'œuvre, CSPS, Contrôle Technique Décembre 2022 : Lancement du Marché de travaux Mars 2023 : Lancement des travaux Décembre 2023 : Livraison Février 2024 : Ouverture</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Rapports d'études livrés Bâtiment livré Bâtiment ouvert aux public</p>

Fiche action n°1.4.4 – Construction d’un Eco-Pôle du Bray

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.4
Action n°	1.4.4
Maître d’ouvrage	<p>Maîtrise d’ouvrage SMDO pour la partie déchetterie Maitrise d’ouvrage collective pour la partie « équipements complémentaires » pouvant passer par la création d’une nouvelle entité juridique dédiée de type « Société Coopérative d’Intérêt Collectif »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de Communes du Pays de Bray - SCIC Maison d’Economie Solidaire - Syndicat Mixte de Gestion des Déchets de l’Oise <p>La définition de la maitrise d’ouvrage doit faire l’objet d’un consensus afin de permettre à chacune des parties d’assurer l’exercice de leurs activités.</p>
Description de l’action	<p>Le projet « Eco-Pôle du Bray » a pour origine le besoin de doter le territoire d’un équipement performant en matière de collecte et de valorisation des déchets (la déchèterie existante de Lachapelle aux Pots étant obsolète) et l’existence d’un Tiers-Lieu labellisé « Fabrique de Territoire » développant des activités économiques de proximité autour du réemploi, de la réparation, de la construction, de la formation et des services à la personne.</p> <p>Au préalable, la Maison d’Economie Solidaire, le Syndicat Mixte de Gestion des Déchets de l’Oise et la Communauté de Communes du Pays de Bray ont réalisé dans la période 2019-2021 une étude de faisabilité portant sur la création d’un « Eco-Pôle de gestion des déchets » sur la commune de Lachapelle-aux-Pots. Ce site devrait permettre de réunir des équipements complémentaires pour répondre aux besoins locaux en matière de gestion des déchets : sept entités constitueraient l’éco-pole, dont une nouvelle déchèterie accessible aux particuliers et aux professionnels, une recyclerie, une matériauthèque, un espace d’expérimentation (Pépinère, FabLab...).</p> <p>La mise en œuvre de ce projet implique la réalisation d’investissements structurants : acquisitions foncières, constructions de locaux d’exploitation (déchèterie, plateforme matériaux, espace vente réemploi), aménagement de voiries et stationnement, pour un budget global évalué dans l’étude à 6 millions d’euros (études comprises). La superficie totale du site, intégrant les équipements existants et les équipements à construire, représente 3 ha, dans la zone d’activité intercommunale du Grand Pré à Lachapelle aux Pôts.</p> <p>Les bénéficiaires de ce projet sont en premier lieu les habitant.e.s du territoire (18 800 habitants ayant actuellement accès à 3 déchèteries sur le Pays de Bray), usagers de l’actuelle déchèterie et de la recyclerie du Pays de Bray (8 000 passages par an), mais aussi des acteurs économiques qui pourraient accéder à des services ou expérimenter de nouvelles activités économiques liées à l’économie circulaire.</p>

<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p>Le projet ECOPOLE DU BRAY regroupe plusieurs acteurs concernés par le développement de l'économie circulaire, de la gestion des déchets,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de Communes du Pays de Bray, - Le Syndicat Mixte de Gestion des Déchets de l'Oise (SMDO), - L'ensemblier Maison d'Economie Solidaire (SCIC Maison d'Economie Solidaire, Recyclerie du Pays de Bray, Les Sens du Bray, ACIB, Pays de Bray Emploi), l'association Les Mains du Bray, - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, l'ARACT Hauts de France - Des entreprises : NETPAYSAGES, RECYCPRO... <p>L'ADEME et la Région Hauts de France ont contribué au financement de l'étude de faisabilité et suivi sa réalisation.</p> <p>Ces acteurs ont participé à l'étude de faisabilité et ont à présent chacun à déterminer les conditions de leur engagement dans ce projet structurant.</p> <p>Les prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision des parties prenantes sur le scénario d'organisation du projet, le phasage des investissements et le montage juridique, - Validation par le SMDO du principe de construction de la nouvelle déchèterie intégrée dans l'ensemble ECOPOLE - Finalisation du plan de financement, tour de table financier, - Acquisition des parcelles, - Lancement des études préalables à la réalisation des investissements.
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Le projet Eco-Pôle du Bray représente un budget global d'investissement de 6 millions d'euros hors taxes, réparti entre 7 entités composant l'éco-pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle déchèterie : 1.7 M€ - La plateforme matériaux 1.08 M€ - Les ateliers participatifs 0.12 M€ - L'espace services aux professionnels 0.12 M€ - Le Pôle Formation : 0.52 M€ - Le Pôle Nouvelles Filières : 0.36 M€ - La Recyclerie (nouveau magasin, extensions et réaménagement) : 2.1 M€ <p>Le projet Eco-Pôle du Bray représente un budget global de fonctionnement d'un million d'euros hors taxes, réparti entre les coûts de fonctionnement de chacune des 7 entités composant l'éco-pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation gratuité déchèterie 66 075 € - Recyclerie 559 618 € - Ateliers participatifs 24 221 € - Conseils services déchets aux professionnels 80 795 € - Plateforme recyclerie matériaux 101 190 - Espace d'expérimentation de nouvelles filières 98 419 € - Centre de formation 152 493 €
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...).</i></p>	<p>Le plan de financement du projet implique la réalisation d'un tour de table financier.</p> <p>La possibilité de financements de type « apports en capital » est à envisager.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs publics associés au projet (CCI, CMA, CCPB, SMDO, CD60...) - Acteurs privés associés au projet (NetPaysages, Cap3c, RecycPro...) - Salariés, habitants...



<p><i>Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Financements de type « subvention »</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMDO : financement de l'équipement déchèterie, - Etat : FNADT, DETR, DSIL, ANCT, FDI - ADEME, - Région Hauts de France - Département de l'Oise, - FEDER, LEADER (en fonction de la nouvelle programmation des FESI 2021-2027) - Fondations <p>Financements de type « emprunts » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quasi-fonds propres / prêt participatif : INCO, France Active... - Emprunt bancaire : Crédit Coopératif, NEF, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne <p>L'EPFLO pourrait également être mobilisé par la CCPB pour l'acquisition du foncier.</p> <p>A ce stade, le plan de financement n'est pas finalisé.</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Le calendrier indicatif du projet présenté ici nécessitera une actualisation régulière et une adaptation aux différents éléments composant l'ensemble (un calendrier spécifique à chacune des 7 entités composant l'Ecopôle) :</p> <p>Pour l'équipement « déchèterie » qui détermine l'organisation de l'ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase décisionnelle / SMDO / fin 2021 - Plan de financement / Fin 2021 - Acquisition foncière / début 2022 - Etudes / premier semestre 2022 - Appels d'offre / 3^{ème} trimestre 2022 - Lancement des Travaux / fin 2022 - Livraison de l'équipement / fin 2023 <p>Les options de montage juridique détermineront également le calendrier du projet : création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ou partenariats formalisés par des conventions.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés sur le site - Sorties positives de parcours d'insertion par l'activité économique - Tonnage de déchets évités - Taux de réemploi atteint - Taux de valorisation matières - Recettes d'activité économiques générées sur le site - Nombre d'événements de sensibilisation du public organisés sur le site - Fréquentation des nouveaux équipements (déchèterie, recyclerie, plateforme matériauthèque...) - Nombre de projets d'entreprises accompagnés - Nombre de sessions de formation liées aux activités d'économie circulaire organisées sur le site et volume horaire de formation dispensée - Taux de satisfaction des usagers de l'Eco-Pôle

Fiche action n° 1.4.5 – Réduction de la fracture numérique en développant la médiation numérique

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	1.4
Action n°	1.4.5
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI & Partenaires
Description de l'action <i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i>	<p>Afin d'assurer une mise à niveau de son territoire en matière de numérique, la Communauté de Communes du Pays de Bray a élaboré sa feuille de route numérique selon trois axes, en collaboration avec des partenaires locaux : le Centre Social Rural et la Maison d'Economie Solidaire. Elle a été adoptée le 30 novembre 2020.</p> <p>L'axe 1 concerne les capacités numériques de l'intercommunalité, l'axe 2 concerne les relations entre l'intercommunalité et les services publics présents sur son territoire et l'axe 3 concerne les relations entre l'intercommunalité et les acteurs économiques et sociaux du territoire, entreprises et associations.</p> <p>Dans le cadre de l'axe 3, une démarche visant à réduire la fracture numérique existante sur le territoire a été lancée qui s'illustre par le recrutement d'un ou d'une conseillère numérique. Sa mission consistera à assurer une médiation numérique auprès de publics cibles comme les entreprises et les personnes en insertion ou demandeuses d'emploi.</p> <p>Le Conseiller Numérique France Services a été recruté pour une durée de 3 ans le : 1^{er} septembre 2021.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	Les partenaires locaux qui se sont associés à la CC du Pays de Bray dans le cadre du recrutement et de l'intervention du conseiller numérique sont : la Maison d'Economie solidaire et le Centre Social Rural « François Maillard » qui accueille le conseiller numérique chacun à mi-temps.
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	1 ETP – 1 Conseiller numérique Salaire brut annuel : 22 365.72 € + charges Salaire brut sur trois ans : 67 097.16 € + charges
Plan de financement <i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i>	Salaire brut sur trois ans : 67 097.16 € + charges ANCT (80%) : 53 677,73 € CCPB (20%) : 14 419,43 € + charges

<p><i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les appels non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Recrutement le : 1^{er} septembre Formation de 4 mois avec organisme ANCT</p> <p>Intervention au sein de la MES et du CSR.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre de personnes accueillies Quantification par type de Profils de personnes accueillies</p>

Fiche action n°2.1.2 – Amélioration du parc existant via le projet de relance d’une seconde OPAH 2022-2025

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	2.1.
Action n°	2.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l'action <i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Bray a lancé une première OPAH sur son territoire entre 2017-2020 avec une prolongation jusqu'en 2022.</p> <p>A ce jour, cette OPAH a permis d'informer plus de 600 habitant-e-s dont 130 ont pu mener à terme des travaux concernant l'efficacité énergétique, l'adaptation du logement ou la sortie d'insalubrité.</p> <p>La CC du Pays de Bray souhaite relancer une nouvelle OPAH dès 2022 pour maintenir une dynamique de rénovation des logements.</p> <p>L'intercommunalité finance un suivi-animation assuré par un opérateur OPAH qui représente un coût annuel de 45000€HT, subventionné par l'ANAH à hauteur de 35%.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - ANAH : financement Suivi-Animation et dossiers des particuliers - Région Hauts-de-France : financement des dossiers des particuliers - CD60 : financement des dossiers des particuliers - CARSAT : financement des dossiers des particuliers <p>Pour éviter toute interruption du dispositif OPAH, la CCPB doit réaliser une étude pré-opérationnelle à une OPAH sur l'habitat de son territoire qui lui permettra de conventionner un nouveau dossier OPAH avec l'Etat et l'ANAH.</p>
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pré-opérationnelle à une OPAH (analyse globale de l'habitat sur l'ensemble du territoire) : 35 000€ HT. Dépense liée à la prestation d'un cabinet d'étude. - Suivi-Animation ingénierie OPAH : 45 000€ HT / an sur 3 ans, (possibilité de renouveler pour 2 ans). Dépense liée à la prestation de l'opérateur pendant la durée de l'OPAH.
Plan de financement <i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<p>Etude pré-opérationnelle à une OPAH : Dépense estimée à 35 000€ HT, subvention mobilisable auprès de l'ANAH à hauteur de 50% soit 17 500€ HT. Reste à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Bray 17 500.00€ HT ou 24 500€ TTC</p> <p>Ingénierie suivi/animation de l'OPAH : Dépense estimée à 135 000.00€ HT pour 3 ans subvention mobilisable auprès de l'ANAH à hauteur de 35% soit 47 250.00€ HT (part fixe). Reste à charge de la Communauté de Communes du Pays de Bray 87 750.00€ HT ou 114 750.00 € TTC. Ce reste à charge peut diminuer en fonction des objectifs fixés et atteints. L'ANAH subventionne une part variable comme suit : Prime à l'accompagnement « travaux autonomie » : 300€ par dossier</p>

	<p>Prime à l'accompagnement « travaux de rénovation énergétique globale (PO/PB) avec octroi d'une prime Habiter Mieux » : 560€ par dossier</p> <p>Prime à l'accompagnement « travaux lourds » : 840€ par dossier</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>L'étude pré-opérationnelle à une OPAH sera lancée au cours du mois d'octobre 2021.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle à une OPAH sera lancée au cours du mois d'octobre 2021.</p> <p>L'objectif est d'obtenir les résultats de cette étude d'ici fin janvier 2022.</p> <p>Les discussions relatives au conventionnement avec l'Etat et l'ANAH débiteront en février 2022.</p> <p>L'objectif est d'obtenir un projet de convention abouti en mai 2022.</p> <p>Le marché relatif au suivi/animation ingénierie de l'OPAH sera lancé en mai 2022.</p> <p>L'objectif est que le lauréat soit connu en juillet 2022 pour démarrer l'OPAH au 01 septembre 2022.</p> <p>La CCPB souhaite qu'il n'ait pas d'interruption entre l'ancienne et la nouvelle OPAH.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre de contacts</p> <p>Nombre de logements rénovés ou adaptés</p> <p>Nombre de dossiers déposés auprès des partenaires financeurs</p> <p>Montant total des travaux engagés</p> <p>Engagements financiers par partenaire</p> <p>Part de l'artisanat local</p>

Fiche action n°2.2.1– Service Public de Guichet Unique de l’Habitat 2021-2023-2026

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	2.2
Action n°	2.2.1
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p>La Communauté de Communes du Pays de Bray a répondu à l’appel à projet de la Région Hauts-de-France fin 2020 et a mis en place en avril 2021 son Guichet Unique de l’Habitat (GUH), un service public à l’attention des habitant-e-s. Ce service mis en place de 2021 à 2023 doit permettre de toucher tous les administrés quel que soit leur niveau de revenu pour toute question relevant de l’habitat et des financements existants pour permettre les travaux de réhabilitation énergétique.</p> <p>Ce service offre aussi un accompagnement afin de permettre des travaux de rénovation thermique des logements avec un objectif de plus de 35% d’économies d’énergie.</p> <p>Le GUH intègre l’OPAH de manière à proposer une chaîne continue des actes d’accompagnement auprès des administrés.</p> <p>La CC du Pays de Bray a recruté un coordinateur pour ce service et finance un complément à l’opérateur OPAH afin qu’il étende sa mission auprès des administrés hors plafond ANAH.</p> <p>Cela représente un coût annuel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire brut 1 ETP : 32 848.32 € - Complément opérateur OPAH : 22800€TTC
Partenaires : <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<p>La convention financière pour le déploiement du programme SARE a été signée avec la Région.</p> <p>Les conventions de partenariat ont été signées avec l’EIE local, l’ADIL, et le SPEE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Hauts-de-France - ADEME - SPEE (Service Public Efficacité Energétique) - ANAH de l’Oise - ADIL Oise - EIE Ateliers de la Bergerette - Le service du GUH doit désormais monter en puissance sur le territoire de la CCPB
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire annuel brut 1 ETP coordinateur : 32 848.32 €HT sur 3 ans - Supplément Opérateur OPAH : 22 800€TTC / an jusqu’au 31.12.2022

<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention du Programme SARE sur 3 ans avec part fixe (6156 €) et part variable (126000 €) = 135900€
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2021 : démarrage officiel du programme SARE - Avril 2021 : lancement officiel du GUH du Pays de Bray - Entre avril et décembre 2021 : mise en place des partenariats, Communication, information locale -> intervention de 1^{er} niveau - A partir de mars 2022 -> intervention de 2^{ème} niveau
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre d'Acte 1 : contact de 1^{er} niveau, information Nombre d'acte 2 : accompagnement préparation de dossier Nombre de réunions d'informations auprès des élu.e.s Nombre de réunions d'informations auprès des professionnels Nombre de tenue de stand d'information auprès des foyers</p>

Fiche action n° 3.1.1 – Mise en œuvre du programme « Plantons des Haies »

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	3.1
Action n°	3.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l'action <i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i>	Afin d'accompagner les agriculteurs de la région Hauts de France dans l'évolution de leurs pratiques en faveur de l'agro-écologie, le Plan de Relance alloue un budget de 5.17 millions d'euros à la mesure « Plantons des Haies » en Hauts de France dont 4.1 millions pour la partie investissement. Deux sous mesures sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> - « Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques » - « Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers »
Partenaires <i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	Dans le cadre du plan de relance national, du plan agro-écologie Hauts-de-France et des programmes de développement rural régionaux, l'État est mobilisé aux côtés de la Région Hauts-de-France et ses partenaires, pour accompagner et amplifier la plantation de haies et d'arbres dans les parcelles agricoles (agroforesterie) La Chambre d'agriculture de l'Oise s'engage à accompagner les agriculteurs dans la réalisation de dossiers techniques et dossiers de subventions. Également, la Chambre d'agriculture s'engage à réaliser des réunions d'informations sur l'appel à projet Plantons des haies. Cet engagement est possible via les financements de la DRAAF Hauts de France.
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	La subvention attribuée dans le cadre de « Plantons des haies » est à hauteur de 80% sur présentation de devis pour la plantation et les travaux connexes. Ainsi, sont subventionnés : les plants, la protection des plants, le paillage et la main d'œuvre pour la mise en place du projet. Seuls les projets non débutés peuvent être financés.
Plan de financement <i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet.). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux... les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	Le dispositif financier mobilisé est celui proposé par le plan de relance Plantons des haies.

<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Un appel à projets est lancé en 2022 du 2 février au 2 septembre 2022 avec trois dates limites de dépôt : 4 mars, 17 juin et 2 septembre.</p> <p>Deux réunions d'information ont d'ores et déjà été réalisés sur le territoire de la CC du Pays de Bray : le 17 février 2022, matin et après-midi.</p> <p>Afin de répondre à l'appel à projet « Plantons des haies », il est préférable de réaliser un dossier technique au préalable et d'échanger avec un conseiller afin de penser l'intégralité du projet.</p> <p>Des délais importants sont à prévoir pour la réception des devis de la part des pépiniéristes.</p> <p>Des délais sont également à prévoir après avoir déposé le dossier afin de savoir s'il est accepté ou non par la DDT de l'Oise, et si l'aide financière est attribuée ou non à l'exploitant.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Nombre d'agriculteurs participants à des réunions d'informations. Nombre d'agriculteurs souhaitant déposer un projet d'implantation. Nombre de dépôt de dossiers Nombre de dossiers validés Nombre d'aides financières attribuées Montant global d'aides accordées en Pays de Bray</p>

Fiche action n°3.3.3 – Bassin d’Alimentation de Captage à Sérifontaine

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	3.3
Action n°	3.3.3
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray EPCI
Description de l’action <i>Expliquez l’intérêt du projet. Précisez l’historique et les caractéristiques principales du projet : d’où vient-il ? où en est-il ? N’hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p>Au 1^{er} février 2019, la compétence eau potable a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Bray sur l’ensemble de son territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a comme mission la production et la distribution de l’eau potable pour les habitants de Sérifontaine, commune de 2 775 habitants (INSEE, 2018). L’eau prélevée par les captages de Sérifontaine, classés « Conférence Environnementale » par le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, présente des concentrations relativement importantes en nitrate et certains pesticides.</p> <p>Dans le cadre de l’application de la loi sur l’eau et les milieux aquatiques (loi LEMA) du 30 décembre 2006, la Communauté de Communes du Pays de Bray a lancé l’étude pour la protection contre les pollutions diffuses de l’aire d’alimentation des captages de Sérifontaine (60). Cette étude a pour objectif de pérenniser la qualité de la ressource. Pour se faire l’étude vise à déterminer précisément l’Aire d’Alimentation des captages concernés, d’en étudier la vulnérabilité face aux pollutions diffuses, de réaliser un diagnostic des pressions existantes (agricoles, urbaines, industrielles) et enfin d’établir un plan d’actions hiérarchisé, associé à un outil de suivi, et devant permettre d’atteindre l’objectif fixé.</p> <p>A ce jour, les limites de l’aire d’alimentation des captages ont été déterminées. La phase 2 de détermination et cartographie de la vulnérabilité de l’aquifère au droit de l’AAC est en cours.</p>
Partenaires <i>Qui... ...s’engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l’eau Seine Normandie : partenaire et financement - ARS : partenaire - CD60 : partenaire - Etat : partenaire et instruction - Chambre d’agriculture de l’Oise : partenaire - Communauté de communes : maîtrise d’ouvrage et financement - ANTEA/GEONORD : maître d’œuvre - VEOLIA : délégataire de service public
Coût prévisionnel <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>	Maîtrise d’œuvre : 50 392 € HT

<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Subvention Agence de l'eau : 80% Fond propre CCPB : 20%</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Janvier 2021 : lancement de l'étude Juin 2021 : Phase 1 Délimitation de l'AAC Octobre 2021 : Phase 2 Détermination et cartographie de la vulnérabilité de l'aquifère au droit de l'AAC Juillet 2022 : Phase 3 Etude de l'environnement de l'AAC (état des lieux des pressions – diagnostic territorial Multi-Pressions – analyse des risques de pollution et évaluation des actions déjà menées) Décembre 2022 : Phase 4 Elaboration d'un plan d'actions de reconquête de la qualité des eaux 2023 : mise en place des actions 2024-2034 : suivi des actions - MAEC</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Rapports d'études livrés Mise en place des actions Suivi des actions</p>



Fiche action n°4.1.1 – Réhabilitation thermique de la Halle des sports intercommunal à Saint-Germer-de-Fly

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	4.1
Action n°	4.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray
Description de l'action <i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i>	<p><u>Historique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2006, la CCPB a fait procéder à la réalisation d'un complexe intégrant une halle de sports afin de répondre aux besoins des écoles et associations du territoire pour la mise en place de pratiques sportives. - En 2008, la halle de sports intercommunale a été ouverte au public. - Cet équipement est situé Rue Douce à Saint-Germer-de-Fly - Concernant cet équipement sportif, la CCPB rencontre et a rencontré d'importantes difficultés, constitutives de désordres et s'est dès lors trouvée contraintes de saisir la juridiction des référés (début octobre 2016) au visa notamment des dispositions de l'article R 532-1 du Code de Justice Administrative, pour obtenir l'organisation d'opérations d'expertise judiciaire. - Pour résumer la situation moins de 10 ans après réception et en n'évoquant que les problèmes majeurs dé, les désordres sont relatifs à l'isolation, au chauffage, à la ventilation, et aux infiltrations. - La CCPB est aujourd'hui dans l'attente de la décision juridique, mais doit préparer la remise en état avec un fonctionnement satisfaisant de la halle de sports. - Ainsi, sur la base d'un rapport complémentaire à celui de l'expert judiciaire, commandité par la CCPB en juin 2019, les postes de travaux comportant les montants estimatifs ont été établis. Ce rapport a été produit par la société SOLENER, cabinet spécialisé en efficacité énergétique. - Le 23 février 2022, a eu lieu l'audience de la juridiction administrative d'AMIENS qui rendra sa décision sous un mois maximum. <p>Ensemble des travaux à prévoir pour la résorption des dysfonctionnements de la halle de sports : 319 855 € HT (valeur au 05.2019) Il est également à noter que la CCPB souhaiterait installer des panneaux photovoltaïques en toiture dans un objectif d'autoconsommation. Ce projet nécessitera alors de vérifier la portance de la couverture pour assurer sa faisabilité.</p>

<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p>La CCPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de premiers diagnostics énergétiques (dans le cadre du CEIR en 2009), - Réalisation d'une Etude de Planification Energétique entre 2018 et 2020 (avec le SE60). - Rapport de l'expert judiciaire (2018) - Rapport complémentaire du cabinet SOLENER spécialisé en efficacité énergétique (2019) - Maitrise d'œuvre de travaux <p>Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice d'une compétence d'études (étude énergétique des bâtiments avec préconisations) - Autres services accessibles avec la prise en charge variable du SE60 : études complémentaires, aides financières, suivi, télégestion <p>L'Etat : financement via la DSIL</p>
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes / ingénierie du SE60 (dépenses de fonctionnement) : pas de coûts d'études à ce jour, car ils sont pris en charge à 100% par le SE60 (pour la compétence MDE-EnR ou dans le cadre des 10 jours par an intégrés à la convention de suivi avec la CCPB). - Etudes complémentaires, suivi énergétique, installation de télégestion (dépenses de fonctionnement) : à définir – variable selon l'ampleur et la nature du projet. - Travaux pour l'enveloppe et le chauffage du bâtiment (dépenses d'investissement) : 319 855 € HT (à réviser selon inflation) - Travaux pour l'installation Photovoltaïque (dépenses d'investissement) : à étudier et définir.
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat : DSIL 80% - Région Hauts-de-France : à définir - Conseil Départemental : à définir - CC du Pays de Bray : 20% <p>Subventions Fonds Propres</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Pas de calendrier précis défini à ce jour, mais des objectifs posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attendre la décision juridique - 202 ? : Débuter les investigations complémentaires afin de préparer l'engagement de travaux sur l'enveloppe et le système de chauffage - 202 ? : Débuter les investigations en matière de Photovoltaïque pour préparer l'installation d'un système adapté - -202 ? : Engagement des travaux sur l'enveloppe et chauffage-ventilation
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation étude complémentaire avant travaux enveloppe et chauffage-ventilation - Réalisation des travaux d'isolation selon rapport - Réalisation des travaux de chauffage et ventilation selon rapport - Réalisation des travaux de couverture selon rapport - Engagement étude sur le système photovoltaïque en toiture



Fiche projet n°4.1.2 – Accompagnement technique des communes et de l'intercommunalité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	4.1
Action n°	4.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Bray et/ou communes
<p>Description de l'action</p> <p><i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ?</i></p> <p><i>N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.</i></p>	<p>Intérêt de l'action : Apporter de l'ingénierie technique aux élus des communes, quant aux actions de rénovation énergétique à mener sur leurs bâtiments, pour allier efficacité énergétique, confort et économies financières.</p> <p>Historique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2009, 1ers diagnostics énergétiques des bâtiments communaux menés par la CCPB dans le cadre d'un CEIR (Conseil Energétique Intercommunal et Rural). - Depuis 2017, pour les communes qui le souhaitent : exercice de la compétence « Maitrise de la Demande en Energie et Energies renouvelables » (MDE-EnR) par le SE60, pour leur faire bénéficier d'une étude énergétique approfondie et d'un accompagnement pour réaliser les actions prioritaires. - En septembre 2021, 19 des 23 communes ont transféré cette compétence d'études au SE60 ; dont 8 qui ont renvoyé les éléments nécessaires à la visite initiale du bureau d'études, et qui ont pu recevoir la restitution de l'étude. Ce chiffre démontre la nécessité d'un accompagnement étroit des communes sur ces questions techniques, pour lesquelles le temps leur manque par ailleurs. - Entre 2018 et 2020, réalisation d'une Etude de Planification Energétique contenant des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux.
<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p>La CCPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de premiers diagnostics énergétiques (dans le cadre du CEIR en 2009), - Réalisation d'une Etude de Planification Energétique entre 2018 et 2020 (avec le SE60) <p>Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice d'une compétence d'études pour les communes (étude énergétique des bâtiments avec préconisations), prise en charge totale par le SE60 (dès lors que la délibération est prise par la commune).

	<ul style="list-style-type: none"> - Autres services découlant de cette compétence, accessibles aux communes, avec une prise en charge variable du SE60 : études complémentaires, aides financières, suivi, télégestion... - Réunions de sensibilisation à la rénovation énergétique : à organiser avec la CCPB à destination des communes (dans le cadre d'une convention de suivi de la planification signée entre la CCPB et le SE60).
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes / ingénierie du SE60 (dépenses de fonctionnement) : pas de coûts d'études à ce jour, car ils sont pris en charge à 100% par le SE60 (pour la compétence MDE-EnR ou dans le cadre des 10 jours par an intégrés à la convention de suivi avec la CCPB). - Etudes complémentaires, suivi énergétique, installation de télégestion (dépenses de fonctionnement) : à définir – variable selon l'ampleur et la nature du projet. - Travaux engagés (dépenses d'investissement) : à définir – variable selon l'ampleur et la nature du projet.
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Pas de plan de financement défini à ce jour.</p> <p>Apports non financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'accompagnement de proximité des communes par les services de la CCPB (communication, sensibilisation, échanges avec les partenaires, ...) - Convention de suivi entre la CCPB et le SE60 : organisation de réunions de sensibilisation (2 jours de travail),
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Pas de calendrier précis défini à ce jour, mais des objectifs posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvrir dès que possible le territoire avec des diagnostics énergétiques, pour doter les communes des données nécessaires au passage à l'acte, - Accompagner le plus grand nombre de communes dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique avant la fin du mandat en cours.
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics réalisés avec le SE60 - Nombre de rénovations engagées - Nombre de postes de travaux dans lesquels les communes ont engagé des travaux (isolation, changement de système de chauffage, éclairage...)

Fiche action n° 4.1.3 – Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides « Mouv’Oise »

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	4.1
Action n°	4.1.3
Maître d’ouvrage	Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) En partenariat : Communauté de Communes du Pays de Bray – EPCI
Description de l’action	<p>Engagé aux côtés des communes en matière de transition énergétique, le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) poursuit son programme « Mouv’Oise » de déploiement d’infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides (IRVE) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.</p> <p>Dans un souci de développement équilibré et de maillage du territoire, l’ensemble de la communauté est pressenti pour accueillir des bornes de recharge.</p> <p>6 bornes sont déjà installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 à Lachapelle-aux-Pots (mise en service en 2017) • 1 à Saint-Germer-de-Fly (mise en service en 2017) • 1 à le Coudray-Saint-Germer (mise en service en 2017) • 1 à Sérifontaine (mise en service en 2017) • 1 à Lalande en Son (mise en service en 2022) • 1 à Villers Saint Barthélémy (mise en service en 2022) <p>Chacune des bornes comporte deux points de charge avec une prise voiture et une prise vélo par point de charge. Deux véhicules peuvent être rechargés simultanément sur une même borne.</p> <p>L’implantation de nouvelles bornes IRVE doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disposition d’un emplacement et d’une surface suffisante pour recevoir le nombre d’infrastructure de charge souhaité et le stationnement des véhicules - La capacité d’un réseau public de distribution d’électricité à intégrer l’appel de puissance et la proximité de lieux de vie et de service pour une utilisation optimale des infrastructures. <p>Ces bornes n’ont pas vocation à assurer la recharge complète des véhicules, mais d’assurer aux utilisateurs une capacité à compléter leur autonomie grâce à une recharge intermédiaire dans un délai raisonnable.</p> <p>Les bénéficiaires du projet sont en premier lieu les habitants du territoire disposant d’un véhicule électrique ou hydrique, mais également les usagers extérieurs effectuant une recharge de leur véhicule sur leur journée de travail.</p>

<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p><u>Partenaires du projet inter-communal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SE60 : maitre d'ouvrage en charge de la gestion technique, administrative, patrimoniale des infrastructures - Communauté de Communes du Pays de Bray - Conseil départemental de l'Oise - Etat (Préfecture) <p><u>Partenaires financiers à titre indicatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Ministère de la Transition Ecologique (programme « France Mobilité » et « Aides -territoire ») - SE60 - ADEME - Communauté de Communes du Pays de Bray <p>Les travaux portent sur la création d'infrastructure de recharge et comprennent les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de plusieurs bornes - Génie civil et raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication - Aménagement avec réalisation de signalétiques horizontales et verticales - Equipement de bornes en système télégestion et interopérabilité
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Les coûts de fonctionnement seront assurés par le Syndicat d'Energie de l'Oise.</p> <p>La CC Pays de Bray prend actuellement en charge jusque 2023 les frais de fonctionnement des 5 bornes déjà existantes : 1 250 € TTC/an/borne.</p>
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Subvention prévisionnelle Etat : 80% du montant HT</p> <p>Subvention prévisionnelle du SE60 : 20% du montant HT des travaux + prise en charge de la TVA</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Pas de calendrier précis du projet mais des objectifs posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le plus grand nombre de communes (sous réserve de rentabilité des projets) dans l'installation d'infrastructures - Effectuer un maillage de bornes afin de relancer une dynamique de diminution des consommations énergétique sur le territoire - Accompagner et sensibiliser les usagers de la route dans des démarches de nouvelles énergies pour la mobilité
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de borne disponible sur l'ensemble du territoire - Nombre de borne en charge/en maintenance sur le territoire - Nombre d'utilisateur utilisant les infrastructures de recharge



Fiche action n° 4.1.3 – Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides « Mouv’Oise »

CRTE de la CC du Pays de Bray

Orientation stratégique n°	4.1
Action n°	4.1.3
Maître d’ouvrage	Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) En partenariat : Communauté de Communes du Pays de Bray – EPCI
Description de l’action	<p>Engagé aux côtés des communes en matière de transition énergétique, le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) poursuit son programme « Mouv’Oise » de déploiement d’infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides (IRVE) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Dans un souci de développement équilibré et de maillage du territoire, l’ensemble de la communauté est pressenti pour accueillir des bornes de recharge.</p> <p>6 bornes sont déjà installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 à Lachapelle-aux-Pots (mise en service en 2017) • 1 à Saint-Germer-de-Fly (mise en service en 2017) • 1 à le Coudray-Saint-Germer (mise en service en 2017) • 1 à Sérifontaine (mise en service en 2017) • 1 à Lalande en Son (mise en service en 2022) • 1 à Villers Saint Barthélémy (mise en service en 2022) <p>Chacune des bornes comporte deux points de charge avec une prise voiture et une prise vélo par point de charge. Deux véhicules peuvent être rechargés simultanément sur une même borne.</p> <p>L’implantation de nouvelles bornes IRVE doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disposition d’un emplacement et d’une surface suffisante pour recevoir le nombre d’infrastructure de charge souhaité et le stationnement des véhicules - La capacité d’un réseau public de distribution d’électricité à intégrer l’appel de puissance et la proximité de lieux de vie et de service pour une utilisation optimale des infrastructures. <p>Ces bornes n’ont pas vocation à assurer la recharge complète des véhicules, mais d’assurer aux utilisateurs une capacité à compléter leur autonomie grâce à une recharge intermédiaire dans un délai raisonnable.</p> <p>Les bénéficiaires du projet sont en premier lieu les habitants du territoire disposant d’un véhicule électrique ou hydrique, mais également les usagers extérieurs effectuant une recharge de leur véhicule sur leur journée de travail.</p>

<p>Partenaires</p> <p><i>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</i></p>	<p>Partenaires du projet inter-communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SE60 : maitre d'ouvrage en charge de la gestion technique, administrative, patrimoniale des infrastructures - Communauté de Communes du Pays de Bray - Conseil départemental de l'Oise - Etat (Préfecture) <p>Partenaires financiers à titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Ministère de la Transition Ecologique (programme « France Mobilité » et « Aides -territoire ») - SE60 - ADEME - Communauté de Communes du Pays de Bray <p>Les travaux portent sur la création d'infrastructure de recharge et comprennent les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de plusieurs bornes - Génie civil et raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication - Aménagement avec réalisation de signalétiques horizontales et verticales - Equipement de bornes en système télégestion et interopérabilité
<p>Coût prévisionnel</p> <p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Les coûts de fonctionnement seront assurés par le Syndicat d'Energie de l'Oise.</p> <p>La CC Pays de Bray prend actuellement en charge jusque 2023 les frais de fonctionnement des 5 bornes déjà existantes : 1 250 € TTC/an/borne.</p>
<p>Plan de financement</p> <p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>	<p>Subvention prévisionnelle Etat : 80% du montant HT</p> <p>Subvention prévisionnelle du SE60 : 20% du montant HT des travaux + prise en charge de la TVA</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</i></p>	<p>Pas de calendrier précis du projet mais des objectifs posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le plus grand nombre de communes (sous réserve de rentabilité des projets) dans l'installation d'infrastructures - Effectuer un maillage de bornes afin de relancer une dynamique de diminution des consommations énergétique sur le territoire - Accompagner et sensibiliser les usagers de la route dans des démarches de nouvelles énergies pour la mobilité
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de borne disponible sur l'ensemble du territoire - Nombre de borne en charge/en maintenance sur le territoire - Nombre d'usager utilisant les infrastructures de recharge